



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



**ARCHÉOLOGIE
LA CORSE,
LABORATOIRE
À CIEL OUVERT**

P5 À 7

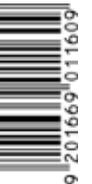
1,60€

Photo Claire Giudici



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI
ÉTUDES CORSES:
ATTENTION,
TERRAIN GLISSANT ! P22

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ÉCONOMIE P8 • ASSEMBLÉE P10 • BRÈVES P19
L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA P21
AGENDA P23 • RÉTRO P25 • CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

PIANTA LA CÙ'SSI FURMINANTI
O MUCCIO'!



KAMPÀ

À LA UNE

ARCHÉOLOGIE

LA CORSE,

LABORATOIRE À CIEL OUVERT
DE L'INRAP

P5 À 7



OPINIONS

ÉCONOMIE **LE COACHING D'ENTREPRISE SE DÉVELOPPE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P19

P20

P21

P22

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Guadaluppa zergosa

À millai di chilometri da a Corsica, a Guadaluppa s'infiara. Nant'à l'arcipelagu, una greva ghjinirali hà inghjinnatu violenzi è arrubecci, è un coprifocu hè statu dicisu da u governu francesi. In fatti, hè nata calchi ghjornu fà una cuntastazioni contr'à u pass sanitariu è intornu à l'ubligazioni vaccinali pà i prufiziu-nali di i settori di a saluta, di u suciali è di u medicusuciali. Ma i rivendicazioni di i parsoni chì portani stu movimentu vani aldilà è sò più prufondi di pettu à ciò chì certi cummintatori parighjini volini fà creda à i so ascultadori è telespettatori. Ci voli à dì chì, in Guadaluppa, hè difficiuli d'un rimetta micca in causa i discorsi ufficiali ghjunti da Parighji. Parechji abitanti di l'arcipelagu ammentani, par asempiu, u scandalu di u clordeconi, un pruduttu adupratu pà salvà a cultura di i banani calchi annu fà. U risultatu: parechji ghjinirazioni di guadaluppeani avvulinati cù cancri è malfurmazioni, eppo una tarra marturiata, mentri chì u Statu avia dittu, una vintina d'annati in daretu, chì quillu insetticidiu ùn raprisintava micca un problema. Altru cartulari bullenti: u suciali. I suffrenzi sò prufondi à mezu à a pupulazioni, cù l'inuguaglià, a puvartà è a scclusioni, tutti crisciuti par via di a crisa sanitaria. U sviluppu ecconomicu hè à caternu. È invece di pruvà à arrigulà a situazioni cù un veru pianu di salvezza è di sviluppu, cosa hà dicisu di fà u Statu? Di mandà u RAID è u GIGN! Una risposta securitaria. A riprissioni invece di u dia-logu. Ùn vi rammenta nulla, cari lettori corsi? I mughji d'una parti, l'indifferenza da un'antra parti, eppo a violenza. È infini, dopu à ssu chjam'è rispondi senza discorsu, un principiu di presa in contu di ciò ch'è vo seti, senza chì u puteri cin-trali ni fessi troppu quantunqua, ùn si tratta micca di davvi l'indipendenza. Senza difenda l'anarchia è fatti chì pudariani essa cundannati davanti à un tribunali, ci hè da dumandassi s'è i chjassi demucratichi sò veramenti i più efficaci pà i picculi populi chì cercani à fà valè a so esistenza... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Les déclarations fracassantes touchant le domaine social se suivent. Nous avons d'abord eu droit à la prestation éblouissante de Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance de son état, qui déclarait benoîtement qu'augmenter le Smic serait un mauvais service à rendre aux salariés parce que l'augmentation entraînerait celle des prix. Le 24 novembre, c'est au tour de Charles Zuccarelli, patron du Medef Corse, d'y aller de sa fine analyse :

Plus tranchants, voire gênants pour un employeur, certains se penchent sur un passage de son intervention, où il déclare « Un salaire à 3000 € nets revient à 6298 € bruts à un employeur ».

3 France 3 Corse
@FTViaStella

"Le tissu économique local aura du mal à suivre une hausse des salaires" pour Charles Zuccarelli, président du Medef de Corse

→ france3-regions.francetvinfo.fr/corse/economie...

La situation économique de l'île étant ce qu'elle est, il n'est pas surprenant outre mesure de lire sous cette forte déclaration des réactions qui vont du slogan lapidaire à la tirade vengeresse.

Batti @battiscaffa · 5h
Le Medef : « Exploiter plus et dépenser moins ».

@Quentinpopulu · 8h
En réponse à @FTViaStella
On ne peut pas aller à courchevel, avoir la Rolex au poignet et avoir des employés bien rémunérés

cia richard
@richard_cia

En réponse à @FTViaStella

Donc lui, quand en brut il paie 6292, ça fait 3000 en net. Coco, t'en as fait quoi des 1900 qui restent? soit tu sais pas compter, soit tu crois que nous ne savons pas.

Question immédiate: la différence existe-t-elle, et si oui de quel ordre est-elle? La meilleure façon de vérifier est d'aller visiter <https://code.travail.gouv.fr/outils/simulateur-embauche> qui calcule la chose de manière officielle :

Coût total	9 024 €
Dépensé par l'entreprise	
Salaire brut	6 298 €
Brut de référence (sans les primes, indemnités ni majorations)	
	salaire médian SMIC
Salaire net	4 989 €
Salaire net avant impôt	
Salaire net après impôt	3 987 €
Versé sur le compte bancaire	

Verdict: il y a au mieux 987 € d'écart entre la réalité et les chiffres annoncés. Il n'est pas dit que la pilule de l'annonce passe mieux quand on prend des libertés avec les faits. ■ EP

HUMEUR

À table !

Churchill disait des socialistes qu'ils seraient incapables de gérer un stand de saucisses. Cela tient peut-être au fait que certains socialistes de Londres, Berlin ou Paris seraient eux-mêmes des billevesées: des boyaux pleins d'air. En proie aux difficultés du quotidien, incapables de s'assumer, ils éprouvent le besoin de se reconnaître dans la renommée, le fumet et la fumée d'une Francfort, une Morteau ou un figatellu. Sans omettre de chanter la louange de l'andouille. Il devait y avoir du vrai dans ce propos abrupt. Suffisamment, du moins, pour inciter à une élémentaire prudence: aux plus beaux jours de l'Union de la Gauche, les communistes, toujours vigilants, ne confièrent jamais à leurs alliés la gestion d'un tel stand à la fête de l'Huma. D'aucuns rêvent pourtant d'obtenir pareil grand rôle. Arnaud est de ceux-là. Revenu du diable vauvert, improbable outsider, il se pose désormais en promoteur d'une «remontada» qui se voudrait historique. Il s'époumone donc, virtuose du pipeau. Avec la certitude que son chapelet de saucisses bio -mais avec colorants artificiels- s'élèvera au dessus du panier de crabes, tel le cobra subjugué par la mélodie du fakir. Il faut croire pour oser? «Why not?», comme aurait dit Churchill. Dans un pays renommé pour sa gastronomie, entre poires -toujours les mêmes- et fromages souvent malodorants, tout peut se voir et s'entendre. Il est désormais de bon ton d'alterner brouet spartiate et homards géants, choucroute garnie et couscous light, pintade au chou, poule au pot-pourri, mesclun, salade niçoise, saucisse végétale et rosette casher, sans se soucier des odeurs de tambouille, eaux grasses et bruits de casseroles. Il importe (coûte que coûte) que la baratte tourne à plein rendement, le beurre, ingrédient aux multiples usages, étant indispensable en période pré-électorale. Ont-ils, oublié ces hommes et femmes qui se montent du col, se poussent du coude, en évitant de s'écharper, gens de tréteaux n'ayant jamais fréquenté la Maison de Molière que, le 21 juin 1791, des ventres creux, mal rassasiés de promesses non tenues, ramenèrent de Varennes à Paris, à grand renfort d'invectives, le boulanger, la boulangère et les petits mitrons? Savent-ils que des orphelins, descendants de ces mêmes sans-dents chair à canon, privés de saucisses, ouvriers sans gilets jaunes, en vinrent à chanter, en 1892 : *Plus d'armes citoyens/Rompez vos bataillons/Chantez! Chantons!/Et que la paix/Féconde nos sillons!* ■ Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

ARCHÉOLOGIE

LA CORSE, LABORATOIRE À CIEL OUVERT DE L'INRAP

Accompagné de Daniel Guérin, directeur général, le président national de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Dominique Garcia, était à Lucciana, au Musée archéologique Prince-Rainier III de Monaco de Mariana, le 17 novembre, dans le cadre d'une réunion de travail avec les directeurs régionaux.

À cette occasion, il a présenté La Fabrique de la France, ouvrage collectif coédité par l'Inrap et Flammarion pour célébrer les 20 ans de l'institut et dont un chapitre est consacré aux découvertes récentes en Corse.

Photo Claire Giudici



Photos Claire Giudici

Dominique Garcia et Daniel Guérin

Si le musée de Mariana avait été choisi, c'est qu'il est le plus jeune de Corse, mais aussi parce qu'il est lié par un partenariat culturel et scientifique avec l'Inrap qui contribue à son enrichissement et à la mise en valeur du patrimoine local par les fouilles menées dans la commune et les communes voisines. Parmi ses principales découvertes déjà installées dans le musée, la salle du mithraeum, le temple dédié au dieu Mithra mis au jour en 2017, n'est pas des moindres. Reconstituée, elle présente de nombreux artefacts et on y ressent l'ambiance très particulière de ce type de lieu consacré au culte initiatique d'un dieu d'origine orientale. Une preuve, s'il en fallait, de l'ouverture très ancienne de la Corse aux cultures du monde.

Créé par la loi de janvier 2001 sur l'archéologie préventive, l'Inrap a vu officiellement le jour le 1^{er} février 2002. Au fil des ans et des opérations de fouilles préventives mises en œuvre pour que la mémoire du passé ne se trouve irrémédiablement perdue sous le travail des pelleteuses lors d'aménagements, c'est toute une histoire de la France et de ses territoires - du Paléolithique à nos jours - qui a été révélée. La rédaction de l'ouvrage La Fabrique de la France a été placée sous la direction de Dominique Garcia. Paru le 20 octobre 2021, le livre, illustré de magnifiques photographies, relate en plus de 300 pages et à travers la mémoire archéologique des lieux, une histoire renouvelée du pays. Le président de l'Inrap, archéologue, professeur des universités, en parle avec toute la passion de ces « découvreurs du temps ». « La Terre est comme un livre, déclare-t-il, les strates du terrain sont des pages qui, sous le regard des spécialistes que nous sommes, disent notre histoire et souvent l'éclairent d'un jour nouveau. Nous ne

sommes pas dans le roman national, dans le mythe ou dans le préjugé. Nos fouilles révèlent l'appropriation et l'évolution des paysages, la constitution des identités, les mutations économiques, sociales et culturelles, les liens entre le local et une forme de mondialisation. Nous lisons les permanences et les innovations techniques, nous voyons la trace des migrations et les différents héritages... » Sur les quelques 50 000 sites expertisés en France métropolitaine et en outre-mer et dont plusieurs milliers ont été fouillés et valorisés, depuis 2018 - date de l'installation de l'Inrap à Vescovato - plus de 100 l'ont été en Corse. Une trentaine d'entre eux a donné lieu à des fouilles qui se sont parfois révélées tout à fait inédites : la découverte de la tombe étrusque de Lamaghjone à Aleria, par exemple, fait l'objet de tout un chapitre dans l'ouvrage. « La Corse est pour nous un véritable laboratoire à ciel ouvert. Au fil des opérations, et il y en a eu plus d'une centaine depuis l'installation de nos locaux à Vescovato, notre connaissance de l'histoire de l'île s'est considérablement enrichie et, partant de là, notre connaissance de l'histoire euro-méditerranéenne. Le fait d'être présents avec une dizaine de spécialistes nous a permis de développer le nombre de nos interventions, en amont des différents aménagements et les programmes immobiliers programmés, afin d'éviter que ces traces du passé ne soient définitivement détruites. C'est notre mission à l'Inrap : nous agissons à la demande de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) au sein de laquelle le Service régional de l'archéologie (SRA) est chargé de prescrire et de contrôler les opérations que nous lançons après autorisation du préfet. Nous collectons les informations, les données, les artefacts qui, quand ils présentent un intérêt particulier, seront exposés dans un musée mais surtout



Loin de l'image d'un «pays affreux à habiter» et peuplé de sauvages repliés dans leurs montagnes tels que le décrivaient le Grec Strabon ou le Romain Sénèque, la Corse, au travers des fouilles, apparaît ouverte sur le monde, véritable nœud commercial et politique au sein du Mare Nostrum.

nous conservons la mémoire du lieu que nos différents spécialistes analysent in situ ou en laboratoire, nous la mettons en perspective, nous publions et nous communiquons sur nos travaux.»

Car l'archéologie n'est plus, depuis bien des années déjà, une collecte de «beaux objets», elle est une machine à remonter le temps. Si on s'est, au départ, inquiété dans l'île des retards qui pouvaient être pris sur les chantiers en cas de prescription de fouilles, très rapidement, c'est l'intérêt pour les découvertes qui a enthousiasmé propriétaires et aménageurs : un village de l'Age du fer sous le parking de la nouvelle chambre d'agriculture de Haute-Corse, un moulin antique dans le jardin d'une villa à Casamozza, des thermes avec un bassin merveilleusement conservé à Maison Pieraggi mais aussi une vaste nécropole paléochrétienne à L'île-Rousse, une nécropole médiévale à Sagone, la tombe étrusque de Lamaghjone... Bien des pages du temps de la Corse ont été explorées, et ce n'est pas fini. «*Sur une centaine d'opérations, quelques 70 ont donné lieu à des diagnostics et une trentaine à des fouilles préventives d'une richesse souvent insoupçonnée. La plus remarquable reste la tombe étrusque à laquelle nous avons réservé un chapitre entier. Elles ont permis de révéler une histoire considérablement enrichie du territoire, de réactualiser une carte archéologique dont la Corse est un élément essentiel au cœur de la Méditerranée.*» Car, loin de l'image d'un «pays affreux à habiter» et peuplé de sauvages repliés dans leurs montagnes tels que le décrivaient le Grec Strabon ou le Romain Sénèque, la Corse, au travers des fouilles, apparaît ouverte sur le monde, véritable nœud commercial et politique au sein du Mare Nostrum. Du Néolithique à la Seconde Guerre mondiale, il y a sans

doute encore beaucoup à découvrir. À l'occasion de projets d'aménagement. Ou de fouilles programmées, répondant à une problématique scientifique et encadrées par un universitaire. Cependant, tout fouiller étant non seulement impossible mais également contre-productif -la fouille en soi étant destructrice du site- la politique actuelle de l'archéologie est de préserver au mieux les sites en ne les explorant que quand c'est nécessaire et en les laissant en l'état quand il n'y a pas d'urgence, pour que les générations futures, disposant sans doute de technologies que nous n'avons pas, les découvrent et les analysent le moment venu. Dans le cadre de fouilles préventives (ou programmées), c'est en cependant vers l'intérieur et l'époque Médiévale que les recherches de l'Inrap pourraient se tourner désormais : les travaux dans les villages, la réhabilitation ou la rénovation d'établissements religieux ou d'autres éléments du patrimoine bâti peuvent donner lieu, comme ce fut le cas sur la chapelle de San-Giovanni à Sorbo-Ocagnano, à des opérations préventives permettant de mieux connaître le site et l'architecture du monument avant de commencer une intervention. Quant à la cellule d'archéologie sous-marine, elle travaille également sur les côtes de Corse. Là encore de nouvelles découvertes pourraient être mises au jour, qui expliqueraient mieux encore l'histoire de l'île. Qu'en est-il du coût des travaux de fouilles ? Ils incombent en général à l'aménageur, cependant, quand il s'agit d'un particulier, il est généralement pris en charge par le Fonds national pour l'archéologie préventive (Fnap), alimenté par une part du produit de la «redevance d'archéologie préventive» due par toute personne «*projetant d'exécuter des travaux d'aménagement affectant le sous-sol*». ■ Claire GIUDICI

COACHING EN ENTREPRISE

UN MARCHÉ EN DÉVELOPPEMENT



Photo Christophe Giudicelli

Aurélien Omnibus

Accompagner les créateurs de start-up, les entrepreneurs qui souhaitent se lancer ou encore des patrons de PME et leurs salariés ou encore des indépendants.

C'est le rôle des coaches et consultants en entreprise.

Un nouveau métier qui s'est démocratisé au cours des dernières années partout dans le monde et même en Corse.

Mais au fait: c'est quoi, un coach en entreprise?

Chefs d'entreprises, créateurs de start-up, managers ou salariés. Aujourd'hui il n'est plus rare que les personnes qui gèrent une entreprise fassent appel à un coach pour les épauler. Depuis trois ans Séverine Coral est coach, formatrice en entreprise; elle est la co-fondatrice de la société Accru (Altu coaching corsu resteremu uniti) qui s'est récemment installée à Bastia. Et sa société s'est positionnée sur un marché porteur: «*Le coaching en entreprise existe depuis une dizaine d'années mais cela fait bien cinq ans qu'il se démocratise*». Mais concrètement, de quoi parle-t-on quand on évoque le coaching d'entreprise? Si aujourd'hui, la profession de coach se retrouve et essaime dans les tous les domaines -coach en séduction, coach de vie, coach de sport, coach en nutrition- en entreprise, il répond à une problématique pour ne pas dire une question bien précise. «*Les personnes qui vont voir des coachs sont confrontées à une difficulté et demandent un vrai changement, elles sont arrivées au bout de toutes les solutions*» explique Jeff Carlotti, associé de Séverine Corale et co-fondateur d'Accru. Et dans le monde de l'entreprise, le coaching peut débiter avant même la création de l'entreprise. Ainsi, le bastiais Aurélien Omnibus, auteur de plusieurs ouvrages et fondateur de la société Manager l'innovation, accompagne les jeunes -et moins jeunes- entrepreneurs dans leur création d'entreprise. «*Quand quelqu'un prend rendez-vous, on va d'abord regarder la phase d'avancement. Très souvent, nous avons des entrepreneurs qui me disent: «j'ai une super idée qui va tout casser» Mais quand on pose des questions afin de savoir si le marché a été étudié et si, techniquement, le projet est faisable, ça commence un petit peu à bégayer*». Le coach en entreprise n'est pas un salarié de l'entreprise mais un prestataire qui va épauler le porteur de projet, si l'on garde l'exemple de la start-up. L'objectif est de travailler au fil de discussions et de «*valider s'il y a une véritable opportunité et si elle est fiable financièrement. Le profil idéal pour un coach, c'est la personne qui a plein d'idées et que l'on va cadrer*» poursuit Aurélien Omnibus. Un accompagnement qui peut se faire sur plusieurs semaines ou mois. Principal problème rencontré par les porteurs de projets qui consultent, l'étude de marché: «*42 % des start-up échouent car il n'y a pas de marché, qu'un produit est créé sans marché*, souligne Aurélien Omnibus. *C'est vraiment l'erreur numéro un: créer un produit qui répond simplement aux besoins de son créateur. En ce moment, j'ai beaucoup de contacts pour lancer des plateformes afin d'acheter et d'investir dans l'immobilier de manière fractionnée et très rapidement on arrive à identifier une cinquantaine de concurrents.*» Mais attention à ne pas s'y méprendre, le coach en entreprise n'est pas un conseiller en stratégie qui donnera la recette miracle pour réussir à faire prospérer son affaire. Il mettra le doigt sur les objections possibles et soulèvera les différents points qui pourraient entraver la progression vers le succès en accompagnant le porteur de projet, afin de franchir les étapes et déjouer les difficultés, comme par exemple apprendre à faire des présentations en vue de lever des fonds. Reste au créateur d'entreprise à trouver les solutions et surtout prendre des décisions grâce à cet accompagnement. «*Au quotidien, je coache les entrepreneurs, en les aidant à passer de l'idée à un projet mais aussi en passant du projet aux premiers uti-*

lisateurs ou clients. L'idée ne vaut rien, car tout le monde a des idées; ce qu'il faut penser c'est: j'ai une idée que je vais développer à la perfection» conclut Aurélien Omnibus. Cela dit, le coaching en entreprise n'est pas seulement l'affaire de jeunes qui lancent leur startup afin de trouver un soutien et ne pas rater les premières étapes, très souvent cruciales pour la survie des entreprises. Severine Corale accompagne également les salariés et intervient face à «*des problèmes managériaux, des recherches d'objectifs de chiffre d'affaire, des soucis dans le relationnel et le manque d'organisation, de surcharge de travail, mais le plus souvent face à des montées en compétence du personnel.*» L'objectif, précise-t-elle, «*c'est d'accompagner une personne sur une thématique professionnelle et la reconnecter avec ses besoins, en respectant son environnement professionnel et personnel*». En Corse, ses clients se concentrent particulièrement dans les secteurs du tourisme et du commerce. Un travail qui peut se faire de manière individuelle ou collective. Là aussi, le but est de poser un diagnostic et travailler sur les problématiques. Il peut s'agir par exemple d'un manager avec qui le coach va travailler sur la stratégie, ou encore la communication. «*Certaines personnes ont la méthode et la recette, mais n'arrivent pas à les mettre en application*, indique pour sa part son associé Jeff Carlotti. *Elles ont des croyances dites «limitantes»: elles sont persuadées que ça peut marcher pour les autres mais pas pour elles*». L'objectif du coaching auprès des salariés est de les aider et les accompagner à prendre des décisions. «*On trouve également des conflits de valeurs, par exemple un directeur des ressources humaines qui doit licencier du personnel peut se retrouver en conflit avec lui-même si cela ne correspond pas à ses valeurs*». L'exemple est peut-être brutal, mais l'impossibilité ou la difficulté de prendre une décision est bien présente dans le monde de l'entreprise. Un état d'esprit qui peut avoir des conséquences économiques néfastes.

« On va accompagner le chef d'entreprise et comprendre pourquoi seul il n'arrive pas à trouver d'autres opportunités »

Si tous les chefs d'entreprises n'éprouvent pas le besoin de se faire aider, on note un intérêt croissant en Corse pour ce service supplémentaire qui leur permet d'être épaulés dans leurs prises de décisions, particulièrement dans un contexte économique encore indécis et concurrentiel. Jeff Carlotti explique en rencontrant certains qui «*ont du mal à augmenter leurs prix, face à la peur de perdre des clients. L'objectif, c'est de lui montrer que dans le même cas de figure, à une autre moment, cela a fonctionné, et lui permettre de prendre des décisions. On va accompagner le chef d'entreprise et comprendre pourquoi seul il n'arrive pas à trouver d'autres opportunités*». Des demandes d'aide émanant de certains responsables d'entreprise, en ce qui concerne par exemple les reconversions, notamment du côté des indépendants, ont également été motivées par la crise de la Covid 19. «*On va poser les questions. Le coaching ne va pas apprendre à être chef d'entreprise, le coach va vous autonomiser, vous aider à prendre du recul pour pouvoir prendre des décisions*». ■ **Christophe GIUDICELLI**

« Quand on pose des questions afin de savoir si le marché a été étudié et si, techniquement, le projet est faisable, ça commence un petit peu à bégayer »



LIAISONS CORSE-SARDAIGNE

UNE NOUVELLE DSP D'ICI 2023?

Les images ont fait le tour du web ces derniers jours. Telle une coquille de noix, suite à une énième avarie, un navire de la Moby Line, qui vient de quitter la Sardaigne pour rallier la Corse chargé de passagers, oscille dangereusement sur une mer qui, sans être étale, n'est pas non plus en furie comme elle peut parfois l'être dans les Bouches de Bonifacio. De quoi remettre sur la table l'épineuse question des liaisons maritimes entre les îles sœurs. Lors de la séance de questions orales de la session du 18 novembre, la conseillère Core in Fronte Serena Battestini a ainsi entendu interroger l'exécutif sur la suite du dossier GECT- comprendre Gestion européenne conjointe des connexions et transports transfrontaliers pour les îles- dont le rapport afférent avait été voté par l'Assemblée de Corse en avril 2019 en vue d'organiser « un service public pérenne entre la Corse et la Sardaigne ». « Depuis plusieurs années, le trafic maritime corso-sarde, connaît une honteuse dégradation du service, notamment sur la seule ligne journalière entre Bunifaziu et Santa Teresa di Gallura », a-t-elle ajouté, notant de surcroît que cette ligne est assurée « via une DSP de la seule région Sardaigne, par la compagnie de navigation privée italienne Moby Lines ». Dans ce droit-fil, elle a également pointé les difficultés quotidiennes et autres annulations récurrentes de traversées sur cette ligne, qui « doivent interpeller collectivement les autorités corses et sardes quant à la nécessaire restructuration et adaptation des lignes et moyens à mettre en synergie ». Convenant de la situation, la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Flora Mattei, a assuré d'un « recadrage et de la mise en place rapide d'une DSP de qualité ». Aussi, elle a expliqué qu'une procédure de consultation avait bien été lancée dans le cadre du GECT en vue de désigner un opérateur en charge d'assurer la desserte entre Propriano et Porto Torres trois fois par semaine pendant 36 mois. « Cette procédure n'a pu aboutir du fait qu'aucune offre n'a été déposée en temps et en heure auprès des services de l'OTC. Le marché a donc été déclaré infructueux pour cette DSP », a-t-elle indiqué en dévoilant qu'une reprise des négociations avait été demandée par l'État italien. Dans cette optique, elle a expliqué que le périmètre de ce futur service public maritime, en cours de définition, sera présenté à l'Assemblée début 2022. Elle espère ensuite une attribution avant fin 2022, et un largage des amarres dès le 1^{er} janvier 2023. Notant enfin que « la concrétisation de cette dynamique méditerranéenne est notre priorité », elle a souligné que des crédits dédiés de la part de la Collectivité de Corse devront être alloués pour la mise en place de cette desserte régulière entre les deux îles. ■ MP

CENTRE FINANCIER DE LA POSTE À AJACCIO

SOUTIEN UNANIME POUR SON MAINTIEN

C'est une annonce qui suscite de vives inquiétudes depuis plusieurs mois. La Direction opérationnelle de la Poste a annoncé une future restructuration qui aura pour conséquence le rattachement du centre financier d'Ajaccio à ceux de Marseille et Montpellier, et le transfert d'un grand nombre de services sur le continent. Un sujet de tensions dont l'Assemblée de Corse a décidé de s'emparer au travers une motion portée par l'ensemble de ses groupes, le 19 novembre dernier. En effet, déplorant le fait que cette restructuration aura pour conséquences, outre une perte d'autonomie, la perte d'une cinquantaine d'emplois, ce texte exprime de plus le regret que « les services proposés actuellement le seront à l'avenir de manière uniquement numérique » et met en parallèle « la fragilité sociale de notre territoire, ainsi que la situation démographique de l'île, composée en grande partie de seniors, pour la plupart ne sachant pas manier les outils numériques, et la faible couverture du numérique en milieu rural ». Ainsi, il fustige le « désintérêt de la Poste au niveau du développement et de l'investissement en Corse » et soutient la démarche de l'intersyndicale STC, CHT, FO, CFDT en demandant à la direction « l'arrêt de toute réorganisation entraînant des suppressions d'emplois », et que « soit mis en place un moratoire afin de réfléchir, en collaboration avec les personnels, à l'évolution du centre d'Ajaccio », ainsi qu'au maintien voire au renforcement « de certains services compte tenu de la spécificité géographique de la Corse ». En conséquence, la motion « mandate le président du conseil exécutif pour faire valoir cette position jusqu'au plus haut niveau et poursuivre les démarches d'ores et déjà menées sur cette question ». Adoptée à l'unanimité, cette motion sera-t-elle entendue par le directeur général du groupe La Poste? Ce dernier sera en visite sur l'île le 10 décembre prochain. ■ MP



CONSTITUTION SOCIETE

N° 01



SCP MAMELLI Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 4 novembre 2021, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA, le 16 novembre 2021, dossier 2021 00044784, référence 2021N00609, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

SEVENTEEN IMMO

Siège social : Furiani (20600) Route du Village

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Capital social : 900,00 euros

Gérant : Madame Priscilla Paola SOUTO demeurant à Furiani (20600) Route du village. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception de celles effectuées entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 02

LEGATIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Didier NOURISSAT, notaire à Dijon, en date du 18 novembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **PUNTA DI VALLITONE**. Forme : Société civile immobilière. Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et la location de tous droits et biens immobiliers. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 1.300.200,00 euros. Cession de parts et agrément : Libre entre associés ascendants et descendants. Siège social : Marine de Davia - 157, Corniche de Vallitone - 20220 Corbara. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Gérant : Monsieur François-Xavier CARTRON, demeurant La Source - 73, rue du Role - 91800 Brunoy. Gérant : Madame Annik CARTRON, demeurant La Source - 73, rue du Role - 91800 Brunoy.

Pour avis,

N° 03

PROMOTION 2B

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Pielza

20240 Solaro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16/11/2021 à SOLARO il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : **PROMOTION 2B**

Siège : Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Objet : TOUTES ACTIVITES DE MARCHAND DE BIENS EN IMMOBILIER, A SAVOIR L'ACHAT DE BIENS IMMOBILIERS EN VUE DE LEUR REVENTE ; AINSI QUE TOUTES ACTIONS DE PROMOTION IMMOBILIERE, AU SENS DE L'ART 1831-1 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL AINSI QUE TOUTES OPERATIONS DE MAITRISE D'OEUVRE ET DE CONSTRUCTION VENTE ET PLUS GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, FINANCIERES, MOBILIERES OU IMMOBILIERES, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT. Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Didier GULLI, demeurant Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro

Directeur général : Patrice GULLI, demeurant Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio du 01/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **SOLA 2A**

Siège social : Résidence Les Collines du Salario, Immeuble l'Aventin, Bât B2, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Laetitia, Janie, Dominique AIQUI-SINI, demeurant Résidence les Collines du Salario, Immeuble l'Aventin, Bât.B2, 20000 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OCANA en date du 15/11/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DL CASANOVA**, Siège social : Lieu-dit Vallelonga, Ocana [Corse]

Objet :

- L'acquisition, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, bâtiments et immeuble généralement ;

- L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

- L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- La location meublée, à la semaine, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestation de services proches de l'hôtellerie (petit-déjeuner, nettoyage des locaux, fourniture de linge de maison et réception de clientèle) ;

- Toutes activités connexes ou complémentaires ;

- Les activités de loisir de tout type ;

- L'activité de conciergerie ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes les sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- Le dépôt de permis de construire ou la réalisation de toutes les formalités nécessaires à la construction des biens immobiliers utilisés pour l'activité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 100 euros

Gérance : Monsieur Jean-Mathieu CASANOVA, demeurant Lieu-dit Vallelonga, Ocana [Corse].

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté, à cet effet ou le gérant.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 15/11/2021, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI OLIVIER**

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Lieu-dit Astro - Chemin Saint-Antoine - 20214 Calenzana

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Gérant : Monsieur Sylvain OLIVIER demeurant Lieu-dit Astro - Chemin Saint-Antoine - 20214 Calenzana.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/10/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

THGP1

Siège social : 4, Rue Major Lambruschini, 20000 AJACCIO Capital : 100 €

Objet social : La société a pour objet de faire construire ou d'acquies des immeubles en vue de les louer ou de les mettre à disposition gratuite de leurs associés

Gérance : M PISTICINI François Thierry demeurant Place de l'église, 20242 VEZZANI

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 08



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 3 novembre 2021, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA, le 16 novembre 2021, dossier 2021 00044814, référence 2021N00610, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : **PFLV**

Siège social : Bastia (20200), Les Hauts de San Gaetano, Route Inférieure de Cardo.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 800,00 euros

Gérant : Monsieur Pierre LAYACHI demeurant à Bastia (20200), Les Hauts de San Gaetano, Route Inférieure de Cardo.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception de celles effectuées entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 26/10/2021, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SCI CASA GHJUA**

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Villa Casa Fiora - Chemin de Timbore - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Gérant : Monsieur Jean DUTTO demeurant Pont San Quilici - Furticulaccio - 20214 Calenzana.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **C.S.T.T**

FORME : Société à Responsabilité Limitée CAPITAL : 3000 euros

SIEGE SOCIAL : Résidence Punta Rossa, Bât 10, Appart 10, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi

OBJET : L'activité de transports routiers de marchandises au moyen de véhicules de tout tonnage. Tous travaux de terrassement courant et travaux préparatoires, enrochement. Travaux de démolition et d'abattage par engins mécaniques. Tous travaux et prestations dans le domaine forestier.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Cyril SUZZONI - SANTUCCI demeurant Résidence Punta Rossa, Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

A NOTTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
13, avenue Impératrice Eugénie
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 02.11.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **A NOTTE** Siège : 13 avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : - Commerce de détail d'alimentation générale et produits alimentaires et non alimentaires, vente au détail de tous produits d'épicerie, vente d'alcool, le tout à emporter et en livraison, - L'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie et toutes activités annexes ou connexes à l'objet social,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mr Florent DUCLOS, demeurant 14 avenue Maréchal Juin - Résidence Carré Bodiccione - Bât. H2 - 20090 AJACCIO. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

LANFRANCHI TP

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Lieu-dit I Vespri
20110 Viggianello - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGGIANELLO du 5 août 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LANFRANCHI TP**
Siège : Lieu-dit I Vespri, 20110 Viggianello
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3000 euros
Objet : Tous travaux de terrassement, travaux publics, travaux de petite maçonnerie, VRD ; Locations avec et sans chauffeurs de matériels et engins de chantier de bâtiment et TP.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Antonu LANFRANCHI, demeurant Hameau Pero Minuto, 20110 Viggianello
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

3JM BÂTI-RENOV

Société par Actions Simplifiée
Au capital de : 5000 Euros
Fontaine des Cannes - La Source
20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Novembre 2021, à Olmeto, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :
3JM BÂTI-RENOV
Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'activité d'entreprise générale de maçonnerie, et plus particulièrement la construction et la rénovation de tous immeubles et biens immobiliers et toute activité commerciale annexe ou connexe s'y attachant.
Siège social : Fontaine des Cannes, La Source, 20113 Olmeto
Durée : 60 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 5000 euros
Président : Monsieur PEREIRA DE ABREU José, Domingos. Né le 26 Juin 1975 à CARNAXIDE OEIRAS (Portugal), demeurant à Sollacaro (Corse-du-Sud) - Quartier Poggio Novo - Teppa.
Directeur Général : Monsieur SEMERIA-MATTEI Jean, José, David. Né le 5 Janvier 1980 à Porto-Vecchio (2A), demeurant à Olmeto (Corse-du-Sud) - 3, Route des Moulins.
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Transmission des actions : Cession libre des actions.
Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

SCM OTTAVY-COSTANTINI

Société Civile de Moyens
Au capital de 1000 euros
Siège social :
21, Boulevard Dominique Paoli
20000 Ajaccio - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 24/7/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile de Moyens
Dénomination sociale :
SCM OTTAVY-COSTANTINI
Siège social : 21, Boulevard Dominique Paoli, 20000 Ajaccio
Objet social : La Société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque praticien.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Nicole OTTAVY, demeurant 37, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

BAMA

SAS au capital de 500 euros
En cours d'immatriculation
Au RCS de Bastia
Dont le siège social est situé :
Lieu-Dit Ajeluzzico, 20231 Venaco

Avis est donné de la constitution de la **SAS BAMA**, au capital de 500 €. **Siège** : Lieu-Dit Ajeluzzico, 20231 Venaco. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger la restauration traditionnelle, sushis et tapas a consommer sur place et/ou à emporter, bar a vin, la restauration événementielle de type traiteur.
Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
Président : Baptiste MEZZADRI, demeurant Lieu-Dit Ajeluzzico, 20231 Venaco.
Directeur général : Marc Andria SIMIONI, demeurant Grisgione, Ld Grandinaghja, 20200 San-Martino-Di-Lota.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FIGARI du 09 novembre 2021.
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée [E.A.R.L.] sous la forme d'une Société Civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **CLOS FINIDORI** ;
Siège : Piscia, 20114 Figari
Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio
Objet : La viticulture et l'exploitation de gîtes de séjour et plus largement, l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
Capital : 7500,00, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
Gérance : Monsieur Mattéo, Marc, Jean FINIDORI, associé exploitant agricole, demeurant Piscia, 20114 Figari.
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire. Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés uniquement

Pour avis, La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/10/2021, il a été constitué une SASU dénommée : **PETRUCCIANI PLOMBERIE**
Siège social : Route de Poggio, Abazzia, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo
Capital : 200 €
Objet : Plomberie Climatisation ; Chauffage.
Président : M. Gabriel PETRUCCIANI, Route de Poggio, Abazzia, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo.
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Alata du 10/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **JDP PLOMBERIE**
Siège : Lieu-dit A Torra, Alata Village, 20167 Alata
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1.000 euros
Objet : Activités de plomberie,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Jean-Dominique, Lucien POZZO DI BORGIO, demeurant Lieu-dit A Torra, Alata Village, 20167 Alata
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO le 03 novembre 2021, il a été constitué sous la dénomination **CASA E MARE** une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
Siège social : Porto-Vecchio 20137 - Les Bergeries de Palombaggia - Route de Palombaggia.
Objet social : L'achat, la vente, la location, l'exploitation de toute embarcation, navire, avec ou sans équipage, avec ou sans service prestation ou repas à bord. L'organisation d'événements à bord. Toutes activités d'agent commercial.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1000 €.
Président de la société : Madame Stéphanie VERPILLON, demeurant à Porto-Vecchio 20137, Chemin de Prunello, Immeuble JND, née le 1er mai 1973 à BOUGOIN-JALLIEU. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à CONCA du 13.11.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LECCIA**
Siège : Pianiccia, Piscia, 20135 Conca
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5.000 euros
Objet : Entretien de jardins, espaces verts et tous services annexes. Achat, vente de végétaux.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Paul-Antoine LECCIA, demeurant à Conca (20135), Quartier de Tozzarella,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

CM VILLEGIAURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Résidence Alba Serena
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GROSSETO-PRUGNA du 18/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination** : **CM VILLEGIAURE** **Siège** : Résidence Alba Serena, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 100.000 euros **Objet** : En France comme à l'étranger, la propriété et l'exploitation de tous hôtels, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Régis CASTILLO-MARTIN, demeurant Résidence Alba Serena, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 22/11/2021, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes : **Dénomination Sociale** : **ISPISIRIU** **Forme** : SASU **Capital social** : 10.000 € **Siège social** : Pesotto, Quartier LIVISANI, 20135 Conca **Objet social** : La société a pour objet en France et à l'étranger : Commerce de détail de produits alimentaires d'épicerie fine, vente de produits aquatiques bruts et transformés, vente de produits carnés transformés, vente de vins et spiritueux, vente de produits laitiers bruts et transformés, vente de gâteaux, activité de traiteur, vente sur place et à emporter, vente en livraison, vente sur marchés publics et privés, et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher

directement et indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement **Président** : SAS PIERKA RCS Ajaccio 904484813 siège social sis Pesotto, Quartier LIVISANI, 20135 Conca, représentée par son Président M. Pierre FA-VRAU. **Clause d'agrément** : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS. **Clause d'admission** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; **chaque action donne droit à une voix.** **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à CONCA [20135] du 13 novembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **TOZZA** **Forme** : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **Capital** : 1000 euros **Siège social** : Codarella - 20135 Conca **Objet** : Toutes activités immobilières non réglementées, touristiques, hôtelières et para-hôtelières.

- L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevé, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et l'exploitation de tout immeuble, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

- La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

- Elle peut agir directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Durée : 99 ans
Gérant : Mademoiselle Marion MUZY, demeurant : Quartier Codarella, 20135 Conca
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 5 novembre 2021, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée : **CitaBella** **Objet social** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers.

- La vente de tous immeubles, biens immobiliers et droits immobiliers. **Siège social** : 4, Rue du Presbytère, 20200 Bastia **Capital** : 1000 euros **Gérance** : CALVANO-TORRE Jean François demeurant 4, Rue du Presbytère, 20200 Bastia - EPHEMERE SAS domiciliée 4, Rue du Presbytère, 20200 Bastia **Agrément des cessions de parts** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacés, ascendants ou descendants des associés.

Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés autres que le conjoint, les ascendants ou descendants du cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUCCIANA du 22/11/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : **MPSJA** **Siège social** : 15, Bis Lotissement l'Orangerie, 20290 Lucciana **Objet social** : L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toute entreprise. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : M. Stéphane, Patrick LAMBERTI demeurant Lotissement l'Orangerie, n°15 bis, 20290 Lucciana. **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales **Immatriculation de la Société au R.C.S.** de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL****MARLI IMMO**

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 €
Siège social : rue de l'Archipel, Bât.B
Le Monte Cristo, Rés des Iles
20000 Ajaccio
788 649 846 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 22/11/2021, de rue de l'Archipel, Bât.B, Le Monte Cristo, Rés des Iles, AJACCIO (Corse), à Rce Parc Lucie, Le Murano C, Rte des Cedres, 20000 AJACCIO. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. **Dépôt légal** au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

NOE 1

S.C.I. au capital de 1000 euros
Siège social : 6, avenue Bévérini
Vico, 20000 Ajaccio
892 379 611 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social et de l'établissement principal du 6, avenue Bévérini, Vico, 20000 AJACCIO au Parc Berthault, Résidence les Cactus, Bât A, 20000 AJACCIO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. **Modification** sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

NOE 2

S.C.I. au capital de 1000 euros
Siège social : 6, avenue Bévérini
Vico, 20000 Ajaccio
892 379 611 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social et de l'établissement principal du 6, avenue Bévérini, Vico, 20000 AJACCIO au 5, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. **Modification** sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

BY SO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : 18, rue Dr Del Pellegrino
20090 Ajaccio
821 655 669 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BY SO a décidé de transférer le siège social du 18, rue Dr Del Pellegrino - 20090 AJACCIO au 17, rue Dr Del Pellegrino - 20090 AJACCIO et ce à compter du 01/10/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ
DANS NOS BUREAUX
OU
PAR TELEPHONE 0495320440

**AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'une assemblée générale en date du 19 novembre 2021, la collectivité des associés de la société MAP, SAS au capital de 150.000 €, ayant son siège social résidence Parc Impérial - Le Trianon - route des Cedres - 20000 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 887 714 269 a décidé de transférer le siège social de la société : 15, rue Villarey - Villa Théodora - 06500 MENTON. L'article 5 des statuts est modifié en conséquence. Les formalités seront effectuées aux Greffes des Tribunaux de Commerce respectifs.

Pour avis et mention.
Mathieu MESSINA, Président.

LES REMPARTS

SCI au capital de 1.600 €
Siège social : Route du Cap
Res Fiore Dei Mare, Bât D
20200 Ville-Di-Pietrabugno
440 151 090 RCS de Bastia

Le 18/10/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 563, avenue de l'Europe, ZA de la Pile, 13760 SAINT-CANNAT. Radiation au RCS de BASTIA et réimmatriculation au RCS de SALON-DE-PROVENCE.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 32



FJN

SAS au capital de 5000 €
Siège social : Hameau de Purizzone
20270 Antisanti
849 788 245 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15/11/21, l'associé unique a décidé de modifier la date de clôture du 1er exercice social qui sera le 31/12/21 et de modifier en conséquence l'article 35 des statuts. Modification sera faite du RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 33

F.R.E.D SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500 €
Siège social : Torraccia - 20137 Lecci
488 557 588 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant décisions de l'associé unique du 15/11/2021 :

- L'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes : Prestation de services en bâtiment. Les activités suivantes ont été supprimées de l'objet social : Prises de vue et travail aérien par drones, Accompagnateur excursionniste.

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/08/2021, de Torraccia - 20137 LECCI au Lieu-dit Renaccio - Route de Capu - 20137 LECCI.

Les articles 2 et 4 ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au GTC d'Ajaccio.

N° 34

CAPADO

SCCV au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Santa Maria
20217 St-Florent
891 834 103 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 27/10/2021, l'AGE a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CAPADO par LES JARDINS DE LA CATHEDRALE, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 35

EARL FUNTANELLA

SELARL au capital de 16.464,49 €
Siège social : Pratazone
20123 Pila-Canale
RCS 418 125 605 Ajaccio

L'AGO du 01/01/2021 a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de :

M LUCCIONI Jean Jacques et a désigné en qualité d'administrateur :

Mme WEISS Brigitte, Pont de Calzola, 20140 CASALABRIVA, à compter du 01/01/2021. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 36

CORSICA ENERGIA 5

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social :
10, Lot. Magnificu di Borgu
20290 Borgu
883 187 528 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2021, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modifiée pour adopter, à compter du 19/11/2021, celle suivante : DepHy Corsica. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

La dénomination de la société est : CORSICA ENERGIA 5.

* Nouvelle mention :

La dénomination de la société est : DepHy Corsica.

- La société Corsica Energia, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 880 978 333 dont le siège est à Borgu [Corse], 10, Lot Magnificu di Borgu, Strada-Vechja, a été nommé président de la société en remplacement de MARIE AIELLO.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 37

CORSE AVIATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.200 €
Siège social : Torraccia - 20137 Lecci
844 803 718 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Suivant AGE du 15/11/2021, il a été décidé :

- d'étendre aux travaux aériens ULM et Drones, l'activité de prise de vue.

Le siège social a été transféré, à compter du même jour, de Torraccia - 20137 LECCI au Lieu-dit Renaccio - Route de Capu - 20137 LECCI. Les articles 2 et 4 ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au GTC d'Ajaccio.

N° 38

SERVIMO INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : Villa les Ifs
Les Terrasses de Fromentica Nord
20217 Saint-Florent
306 849 803 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 02/09/2021 et du procès-verbal de la gérance du 28/10/2021, il a été décidé :

- De réduire le capital social de 5.312 euros pour le porter de 8.000 euros à 2.688 euros par voie de rachat et d'annulation de 332 parts sociales. Les articles 2.5.0 et 2.5.1 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- De nommer en qualité de gérant M. François-Xavier OUSSELIN demeurant Villa les Ifs, Les Terrasses de Fromentica Nord - 20217 SAINT-FLORENT, en remplacement de M. Vincent OUSSELIN, démissionnaire à compter du 28/10/2021. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39

ALTERN'ECCO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : Maison du Parc Erbajolo
Maison du Parc Technologique
20600 Bastia-502 163 439 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 septembre 2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 16 novembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 6000 euros, pour être ramené de 10.000 euros à 4000 euros par rachat et annulation de 300 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

* ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à dix mille euros [10.000 euros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à quatre mille euros [4000 euros]."

Aux termes d'une délibération en date du 23.09.2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Romain SIMON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Anthony PEPE, demeurant à résidence Amurella, bâtiment A, 20600 BASTIA, pour une durée illimitée à compter du 30.06.2021.

Pour avis, la Gérance.

N° 40

CORSE CLIM ELEC

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1000,00 €
Siège social : Lieu-dit Suartello
Les Ateliers de Suartello
20090 Ajaccio
798 081 790 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 16 novembre 2021, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu aux activités suivantes :

L'installation de climatisation, l'installation IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques), l'installation photovoltaïque.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

La société a pour objet : La réalisation de travaux d'installation électrique dans tous locaux, l'installation de climatisation, l'installation IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques), l'installation photovoltaïque.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 41

AVIS

Par AGE du 29/01/2021, les associés de la Société MISSA, SAS au capital de 30.000 €, sise Route de Borgo Village, Carré Saint-Jean II, 20290 BORGU, immatriculée 839 338 738 RCS BASTIA, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis : La Présidente.

N° 42

FONCIERE GRAND BLEU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300.000 €
Siège Social : Route d'Alata
Lieu-dit « Les Padules »
20090 Ajaccio
518 199 583 R.C.S. Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2021, les actionnaires, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code du Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 43

SAGA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 35.834,36 euros
Siège social : Route de Palombaggia
Lieu-dit Pinonu, 20137 Porto-Vecchio
352 077 945 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, le Président.

N° 44

ABM DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Lieu-dit Rena Bianca
20110 Propriano
830 284 691 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30 Septembre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

CHANGEMENT MATRIMONIAL

N° 45

« Changement de régime matrimonial Information préalable [Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Vincent, Jacques LUCCHINI, retraité, et Madame Diane PERINETTI, retraitée, demeurant ensemble à AJACCIO [20000] 8 boulevard Stephanopoli de Comnène, Immeuble les Galets, Bâtiment A.

Monsieur est né à AJACCIO [20000] le 3 janvier 1942.

Madame est née à CORTE [20250] le 30 janvier 1942.

Mariés à la mairie d'AJACCIO [20000] le 4 août 1965 ;

Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE établi par l'article 1526 du Code civil suivant acte du 17 novembre 2021 reçu par Me Olivier LE HAY, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :

SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO [20000].

Pour avis. »

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 46

LA PAPETIERE

Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 16, Bd Albert 1er
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence Barbicaja
Rue François de Tessvelt
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
408556512 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15/11/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Patrick JAMGOTCHIAN, demeurant Résidence Barbicaja - Rue François de Tessvelt - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Résidence Barbicaja - Rue François de Tessvelt - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 47

LA PAPETIERE

Société en Nom Collectif
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 16, Bd Albert 1er
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence Barbicaja
Rue François de Tessvelt
Route des Sanguinaires
20000 Ajaccio
408556512 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 15/11/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Patrick JAMGOTCHIAN, demeurant Résidence Barbicaja - Rue François de Tessvelt - Route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 48
Fiduciaire de France Méditerranée
BASTIA - INSE - NCE - GROSSECAZZO - CANICCI - PORTO-VECCHIO

RESIDENCE MAREVA

SARL en liquidation
Au capital de 7622,45 €
Siège : Route de la Marana
20290 Borgo
Siège de liquidation : Siège social
343928446 RCS Bastia

L'AGO réunie le 24/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme COLOMBANI Marie-Louise, demeurant Rce Laetitia - Bt 4 - 20200 Bastia, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019, les associés de la SAS IND'E MARIA STELLA, SAS au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 850.581.547, dont le siège social est sis Route de l'aéroport - Domaine du Precoggio - Villa Londinosa à CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Renée BARON, Présidente, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 50

AVIS

Suite à l'AGE du 02/01/2020 de la société SAS IND'E MARIA STELLA, SAS en liquidation au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 850.584.547, dont le siège social est Villa La Landinosa - Domaine de Precoggio - Route de l'aéroport à Calvi [20260], et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Renée BARON, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

N° 51

ANTICA

SAS au capital de 1500 €
Siège social :
28, cours Lucien Bonaparte
Immeuble Fagni - 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 801201195

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/08/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/08/2021, il a été nommé liquidateur(s) M LIPPI Julien Bernardi Sylvain demeurant au 3 Avenue Eugène MACCHINI, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

 04 95 32 04 40

N° 52

SARL D'EXPLOITATION BARTOLI BURON

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 9000 euros
Siège social : 21, Boulevard PAOLI
20200 Bastia
331 745 471 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Claude Sebastian Edmond BURON, demeurant, Poretto, 20222 ERBALONGA, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Poretto, 20222 BRANDO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 53



SAS en liquidation
Au capital de 10.000 €
Hameau de Chigliacci
20221 Sant Andrea Di Cotone (Corse)
805 321 148 RCS Bastia

Par AGE du 31.08.2021, la dissolution anticipée de la société a été prononcée, à compter de ce jour, suivie de sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur : Anthony LEONI, demeurant à CALVI (Corse) Rte du Stade - Villa Antonia.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de Bastia.

N° 54

SERITEC SYSTEMES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.500 €
Siège social : Lieu-dit Fiorino
Route de Conca
20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 478 300 833

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2020. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur, Monsieur Marc ATTAR, demeurant Lieu-dit Fiorino, Route de Conca, 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 55

A RUSSULINA

Société Civile Immobilière
de Construction Vente
Au capital de 5.000,00 euros
Siège social : Petra Pinzuta
Chez Yves Marchi - 20137 Lecci
791 596 547 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.05.2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Yves MARCHI, demeurant Petra Pinzuta, 20137 LECCI pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Petra Pinzuta, Chez Monsieur Yves MARCHI, 20137 LECCI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 56



SAS en liquidation
Au capital de 10.000 €
Hameau de Chigliacci
20221 Sant Andrea Di Cotone (Corse)
805 321 148 RCS Bastia

L'AGO du 31.08.2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Anthony LEONI, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

N° 57

SERITEC SYSTEMES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7.500 €
Siège social : Lieu-dit Fiorino
Route de Conca
20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 478 300 833

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2020, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation au 30 novembre 2020, donné quitus de sa gestion et donné décharge de son mandat à Mr ATTAR, liquidateur. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

 04 95 32 02 38

N° 58

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE
 M. le Directeur - Avenue Paul Giacobbi
 BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
 Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
 mèl : direction@oehc.fr
 web : <http://www.oehc.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Opérations de maintenances préventive et corrective sur les générateurs d'ozone de l'OEH

Référence acheteur : 2021-035-SE

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Conditions relatives au contrat :

Financement : Le financement de l'opération est assuré par le budget de l'OEH. Le paiement s'effectuera, par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique dans le délai global de paiement de 30 jours conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du Code de la commande publique, au compte ouvert au nom du titulaire indiqué au présent marché à partir de son RIB ou RIP original.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se référer au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

45% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

10% Organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des prestations

10% Performances en matière de protection de l'environnement

35% Prix

Remise des offres : 15/12/21 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 16/11/21

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 59

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

DEPARTEMENT DE PUBLICATION : 20A

TRAVAUX - FOURNITURES - SERVICES - PRESTATIONS INTELLECTUELLES

AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Zonza

Correspondant : Benoit DYCKE

Mairie annexe - 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO

Tel : 0495715380.

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

Adresse internet : <http://www.e-marchespublics.com>

Objet du marché : Acquisition d'un bateau pour la commune de Zonza Santa Lucia

Numéro de la consultation : 2021-008

Mots descripteurs : Bateau

Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).

Type de procédure : Adaptée ouverte

Date limite de réception des offres : 10-12-2021 [16:00]

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19-11-2021.

N° 60

AVIS D'ATTRIBUTION

1 - Pouvoir adjudicateur : Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2 - Objet du marché : Administration et maintenance du système informatique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse.

Référence : INFO 2021

Code CPV : 50312000-5

Maintenance et réparation de matériels informatiques

3 - Mode de passation : Procédure Adaptée résultant de l'application des articles L.2123-1 al.I et R.2123-1 al.I du Code de la Commande Publique.

4 - Attribution du marché : SARL GP Protech - 3, Résidence Ponte Prado

606, Av de la Libération - 20600 BASTIA

Montant annuel : 22.200 € HT - 26.640 € TTC

Montant pour 4 ans : 88.800 € HT - 106.560 € TTC

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 Novembre 2021.



COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES EN 2021

ICN Informateur Corse Nouvelle a été renouvelé en qualité de publicateur légal en 2021 pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Par arrêté conjoint de la Ministre de la Culture et du Ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 7 décembre 2020, il a été décidé que s'agissant des constitutions de sociétés classées en 8 catégories, la facturation serait effectuée au forfait.

Pour toutes les autres catégories d'annonces judiciaires et légales, la facturation serait effectuée au mm/colonne dans les mêmes conditions tarifaires que pour l'année 2020 soit 1,78 € HT le mm/colonne pour les départements listés dans les annexes I à VI.

Pour toutes informations concernant les barèmes forfaitaires pour les constitutions de sociétés ou toutes questions pratiques, appeler Albert TAPIERO au 04 95 32 89 92 ou 06 20 53 54 73 ou Bernadette BENAZZI au 04 95 32 04 40.

Contrairement à certains sites internet qui tentent de racoler sur l'affirmation «nos tarifs les moins chers», nous vous précisons que les tarifs sont fixés par les services de l'Etat et sont identiques et sans réduction de tarif possible pour tous les journaux habilités.

N° 61

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO, sis 4 Boulevard Masseria, le :

MERCREDI 19 JANVIER 2022 à 8H30

Département de la Corse du Sud, commune de BONIFACIO, Les parcelles cadastrées C 368 (31a 26ca), C 369 (14a 03ca) et C 398 (1ha 56a 21ca), et toutes constructions y édifiées.

Mise à prix : 800.000 Euros

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire. (Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli- Maurel & Associés", pour consultation).

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, le 8 novembre 2021,

Pour extrait.

[2011006096s2].

N° 62



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525/Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Services d'interprétariat spécialisé dans les domaines médical et social, pour les services de la DGA en charge des Affaires Sociales et Sanitaires de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2021-DGAS-0347

Date limite de remise des offres : 24/01/2022 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/11/2021.

L'historique brasserie bastiaise

Le Café du Centre

Service tous les midis - Ouvert 7/7/

04.95.31.65.12

2 rue Miot, 20200 Bastia

NOUVEAU

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA
WWW.MONSIEURMIOT.COM

Monsieur Miot
 BOUTIQUE HÔTEL - BASTIA - CENTRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE

N° 63

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 05-1679

EXTRAIT

Par jugement du 08 novembre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

G.A.E.C Primeurs de Mariana,
ayant son siège social
Plaine de la Marana
20290 Lucciana

Forme : G.A.E.C

Inscrit au RCS : 340 954 833

Pour extrait : Le Greffier.

N° 64

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

N° RG : 20-196

EXTRAIT

Par jugement du 08 novembre 2021, le Tribunal prononce la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pascale Avenard-Glorieux,
ayant son siège social
Les Voles Stattonne
Ancienne Voie Ferrée
20230 Poggio-Mezzana

Pour extrait : Le Greffier.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 65

INSERTION LEGALE DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous signature privée en date à Bastia du 15 novembre 2021, Monsieur Didier BARTOLI (SIREN : 351 414 222 RCS BASTIA), demeurant résidence le Clos des Mimosas - bât. B - Avenue Maréchal Juin à BASTIA [20600], a donné en location-gérance un fonds de commerce de fabrication de pizzas artisanales et vente de boissons non alcoolisées exploité sis immeuble Santa Maria - Lupino Bassanese à BASTIA [20600] à : La société ALL TRANSACK, Société par actions simplifiée, au capital de 500 euros dont le siège social se trouve ZI ERBAJOLA - Villa l'Aiglon à BASTIA [20600], immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 850 940 750, représentée par son Président en exercice, Monsieur Hassen HASSNAOUI, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du 1er octobre 2021, renouvelable par tacite prolongation et rééligible moyennant un préavis de deux mois. Pendant toute la location gérance, la SAS ALL TRANSACK sera seule responsable du fonds vis-à-vis des tiers.

Pour avis,

N° 66

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2021 fait à Corté.

La société BISTROTECA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3000 euros, dont le siège social est 4 avenue Jean Nicoli, 20250 CORTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n° 831 463 351 a confié à la société BAMA, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est Lieu-dit Ajeluzzico, 20231 VENACO, en cours d'immatriculation, "l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Bar à vin et de Restauration sur place et à emporter situé 4, Avenue Jean Nicoli, 20250 CORTE connue sous le nom de "BISTROTECA".

Pour une durée de 1 an à compter du 15/11/2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé BAMA, le locataire-gérant.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 67

AVIS DEBUT DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 17.11.2021 à SISCO, la Société MARIE LAURE ANNE, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social Marine de SISCO à SISCO 20233, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le n° 820.032.506, a donné en location-gérance à la Société BOUCHERIE JEAN-LOU CONSTANT, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, ayant son siège social à Cuticcio, Marine de SISCO à SISCO 20233, immatriculée au R.C.S. de BASTIA sous le n° 905 084 679. Un fonds de commerce de boucherie - charcuterie - traiteur, sis Cuticcio, Marine de SISCO à SISCO 20233, immatriculé au RCS de BASTIA sous le n° 820.032.506, à compter du 01.12.2021 pour une durée de 6 mois.

Pour insertion.

N° 68

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de RESTAURATION sis et exploité au 13, Avenue Napoléon 3, 20110 Propriano.

Confiée par acte sous seing privé en date du 08/04/2013 par A RETA, SARL au capital de 7622 euros, ayant son siège social 13, Avenue Napoléon 3, 20110 Propriano, immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le n°435 244 595 à Monsieur MARANINCHI PHILIPPE, demeurant Immeuble Porto Piano, Bâtiment B, Quartier Grossetti, 20110 Propriano, elle est résiliée d'un commun accord, à compter du 31/10/2021.

PHILIPPE MARANINCHI.

DERNIERES MINUTES

N° 69



Sylvie MICHELI

Zone Industrielle de Migliacciaru

Boite Postale 44

20243 Prunelli Di Fiumorbo

Courriel :

grimaldi.micheli@notaires.fr

INSERTION - ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE ACTIF NET

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la Société Civile Professionnelle « François GRIMALDI Sylvie MICHELI », titulaire d'un Office Notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Z.I. de Migliacciaro, le 16 novembre 2021, a été reçue la déclaration d'acceptation à concurrence de l'actif net de la succession de Monsieur Joseph LUCIANI, en son vivant gérant de sociétés, demeurant à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243], Chjosale, né à GHISONI [20227], le 15 avril 1942, décédé à MARSEILLE [13009], le 20 octobre 2021, par : Madame Valérie Marie Paule LUCIANI, employée, demeurant à GHISONACCIA [20240] Villa Luciani RN 198, née à BASTIA [20200], le 23 juillet 1966, Madame Stéphanie Joëlle LUCIANI, employée, demeurant à GHISONACCIA [20240] Villa Luciani, RN 198, née à BASTIA [20200], le 27 décembre 1967, et Madame Ghislane LUCIANI, employée, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] Chjosale, née le 06 juillet 1994.

Cette acceptation est enregistrée auprès du registre spécial du Tribunal judiciaire de BASTIA. Elle a été publiée au BODACC le 19 novembre 2021.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Me Sylvie MICHELI.

N° 70

AVIS

Suivant acte sous seing privé du 10 novembre 2021, à BASTIA, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 18 novembre 2021, bordereaux 2B04P31 2021 A 01460, Madame Félicité Jeanne FERRETTI, pharmacienne, née le 8 janvier 1956 à MARSEILLE, épouse de Monsieur Charles Louis Patrick CIANFARANI.

A CEDE : À la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée FG au capital de 1000 euros, dont le siège est 2, avenue Emile SARI, 20200 BASTIA, en cours de formation, représentée par Monsieur Francescu Antone GINESTE, un fonds de commerce de pharmacie exploitée actuellement à Bastia [20200], 2, avenue Emile SARI, par le vendeur, en vertu de sa déclaration d'exploitation enregistrée à la Préfecture de Haute-Corse le 12 mars 1997 sous le numéro 108, moyennant le prix de 140.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 15 octobre 2021. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, à l'étude de Maître LEANDRI, notaire, demeurant 1, rue Luiggi GIAFFERI, 20200 BASTIA.

N° 71

INSERTION LEGALE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seings privés en date à Bastia du 10 juin 2021 enregistré à Bastia le 01 juillet 2021, il a été convenu de la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont les suivantes : Madame GERONIMI née VOLONTERIO Rose, Philomène Née le 25 octobre 1934 à Borgo de nationalité française immatriculée sous le numéro 338107683 au registre du commerce et des sociétés de Bastia demeurant Route du village, 20290 Borgo.

A vendu à :

La société par actions simplifiée le BISTROT DE LA MARANA ayant son siège social sis Centre commercial ALBA MARANA immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 81243209400017, un fonds de commerce de restauration, glacier pour lequel il est inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 33810683 sis et exploité centre commercial Alba Marana, moyennant le prix de 20.000,00 euros.

L'entrée en jouissance est fixée au 10 juin 2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière des publicités légales chez Maître Sébastien SEBASTIANI, Avocat à BASTIA, 11 bis avenue Jean Zuccarelli.

Pour insertion.

N° 72

BOUCHERIE DE PORTICCIO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000,00 euros

Siège Social : Les Marines II de Porticcio

Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio

RCS Ajaccio 495 341 752

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 09 novembre 2021, L'associée unique personne morale de la société dénommée BOUCHERIE DE PORTICCIO a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société à compter du 09 novembre 2021 avec effet fiscal au 1er septembre 2021. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée BOUCHERIE DE PORTICCIO au profit de la société dénommée BOUCHERIE DU RUPPIONE, associée unique personne morale de la société dénommée BOUCHERIE DE PORTICCIO, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée BOUCHERIE DE PORTICCIO peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARIS en date du 06 Novembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée d'Architecture présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : RIPENSA,
SIEGE SOCIAL : 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia
OBJET : Art. 12 - loi de 1977 :
 - L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

- A cette fin, la société peut accomplir toutes les opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptible d'en favoriser le développement.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 5000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toute cession d'actions (sauf entre associés) donné par la collectivité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Jean-Charles LUCIANI, Architecte, demeurant 8, Place Fontaine Neuve, 20200 Bastia
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS

Aux termes d'une délibération des associés de la Société dénommée P.S. **RESERVATIONS**, Société à responsabilité limitée au capital de 30000 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], Voie d'Aréna, Marina di Fiori, identifiée au SIREN sous le numéro 424980050 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, en date à PORTO-VECCHIO du 7 septembre 2021, il a été décidé notamment ce qui suit : **Nomination d'un cogérant** en complément du gérant actuel.

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant de la société, à compter du 7 septembre 2021 pour une durée illimitée : Monsieur Morgan Adrien Dominique PELAS, demeurant à GENEVE (SUISSE) 3, rue Maunoir.

Monsieur Morgan PELAS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il jouira, en cogérance avec Monsieur Dominique PELAS des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société et agir en son nom en toutes circonstances, dans les limites de l'objet social.

Les formalités modificatives seront effectuées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle », sous le numéro ICN n° 6900, le vendredi 19 novembre 2021, concernant la société AJ DISTRIBUTION.

Il y avait lieu de lire : Le 21/10/2021, l'AGE a décidé de procéder à une augmentation de capital par apport en nature de 380.400 euros (en lieu et place de 380.600 Euros). Le capital social est ainsi porté de 1000 Euros à 381.400 Euros. (en lieu et place de 381.600 Euros).

GALA

Société Civile Immobilière
 Au capital de 100 euros
 Siège social :
 Route Supérieure de Cardo
 Résidence Sainte-Marie, 20200 Bastia
 892 271 883 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 11 octobre 2021, il résulte que : Le nom de Christophe PAGLIAI, nouveau Gérant, demeurant Résidence Sainte Marie, Route Supérieure de Cardo, 20200 BASTIA, a été substitué dans les statuts à celui de Manuela CHALAUD. L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 12/11/2021, n° 6899, concernant la constitution de la société ALFA INVEST.

* Il fallait lire :

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 09/11/2021.

* Au lieu de :

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 01/11/2021.

Pour Avis,

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale N°72 parue dans ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 19/11/2021, n° 6900, concernant la constitution de la société SAS BLG, il a été omis de préciser dans la dénomination sociale.

* Il fallait lire :

Dénomination sociale : BLG ATRIUM

* Au lieu de :

Dénomination sociale : BLG.

Le reste sans changement.

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VALLECALLE en date du 20 septembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :

MADE MY FOOD TRUCK,

SIEGE SOCIAL : Hameau de Pruneta, Vallecalle [Corse]
OBJET : Achat et vente de véhicules agencés pour un usage professionnel, achat et vente d'équipements, matériels et mobiliers à usage professionnel. La mise en relation entre les financeurs, les assureurs et les clients.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : ANTOINE BUTTAFOCO, demeurant 18 rue Général Carbuccia, Bastia [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

**GREFFE DU TRIBUNAL
 DE COMMERCE DE BASTIA
 BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 16/11/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

EN [SAS]

HLM San Angelo

Bât 36e

20600 Bastia

Activité : Pose de plaque de plâtre - Travaux de peinture

RCS Bastia : B 843 728 809, 2018 B 740

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.



**Maître Marie-Paule
 DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 18/11/2021 et d'un procès-verbal de la gérance du même jour, les associés de la société «GRAND SUD», SCI au capital de 3048,98 euros, dont le siège est RN 198, Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 388 729 626], il a été procédé à une réduction de capital de 365,88 euros, consécutive à l'annulation de 24 parts sociales d'une valeur nominale de 15,24 euros chacune. Ces décisions entraînent la modification de l'article 7 des statuts.

Pour avis,

Corsicorrection.com

<ul style="list-style-type: none"> • Ecrivain public : • Aide au courrier • CV • Cours informatique • Poème • Aide aux devoirs • Biographie • Aide au dépôt INPI 	<ul style="list-style-type: none"> • Orthographe, grammaire : • Cours, formations • Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage... • Prépa Certificat • Voltaire®
--	--

contact@corsicorrection.com
07 83 02 34 71

A CHIOLA E MARE

SCI en cours de liquidation

Au capital de 500.000 €

Siège : 52, Marine de Solaro

20240 Solaro-818615932 RCS Bastia

Les associés réunis le 3 octobre 2021 ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. BRABANT Michel demeurant 4, chemin de Catomoreau, 1410 WATERLOO (Belgique), liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

**Avec actulégales.fr, vous
 retrouvez toutes les
 annonces légales
 entreprises parues dans la
 presse habilitée depuis le
 1er janvier 2010**



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale
 & marketing

AIR CORSICA

Retour en force des escapades européennes

Si la septième édition avait été annulée en raison de la pandémie de Covid-19, la compagnie aérienne régionale Air Corsica a relancé son programme de vols spéciaux vers les grandes villes européennes. Des escapades hivernales à l'attention de la population résidente qui permettent en outre à Air Corsica d'utiliser sa flotte lors des mois d'hiver, lorsque la demande touristique à destination de l'île est plus faible. Pour cette édition qui démarre en janvier 2022, plusieurs nouveautés. D'abord, une période d'opération étendue jusqu'au mois d'avril 2022, en excluant les vacances scolaires de février et de Pâques. Puis un aéroport de départ supplémentaire, Figari venant s'ajouter à Ajaccio et Bastia, afin de répondre à la demande en provenance de l'extrême-sud de l'île, avec une augmentation du nombre de vols, treize voyages aller-retour étant mis en vente au lieu de neuf lors des années précédentes. Enfin un choix plus étendu de destinations, dont quatre proposées pour la toute première fois : Malaga et Saint Jacques de Compostelle, en Espagne ; Sofia, en Bulgarie ; et Oslo en Norvège. Egalement programmés, des longs week-ends vers l'Italie (Palerme, Rome, Venise) et l'Europe centrale (Prague). Les vols directs, à des horaires étudiés pour permettre de profiter de quatre jours sur place, sont commercialisés au tarif unique de 299 € TTC l'aller-retour (hors frais de service de 3 € sur le site de la compagnie). Les billets sont non remboursables et non modifiables. Les réservations ont débuté le 22 novembre sur le site d'Air Corsica et dans les agences de voyages partenaires. ■ AN

PROPULSION AU GNL DES NAVIRES

Futurs essais en mer pour A Galeotta de Corsica linea

Pour Pascal Paoli, rappelle Pierre-Antoine Villanova, directeur général de Corsica linea « l'avenir de la Corse était aussi sur l'eau ». C'est pourquoi, après avoir investi dans un navire propulsé au gaz naturel liquéfié (GNL), qui sera le premier de ce type à desservir la Corse, il a été décidé de lui donner le nom que portait le navire-amiral de la flotte de Paoli, le chébec *A Galeotta*. Le choix de la propulsion GNL répond au souhait d'ancrer la compagnie « dans un mouvement de transport maritime durable en Méditerranée, grâce aux qualités environnementales probantes de ce carburant -quasi aucune émission de soufre et de particules fines, réduction de 85 % des émissions d'oxyde d'azote et de 25 % des émissions de CO2 ». La construction d'*A Galeotta* a été confiée au chantier naval Visentini, en Italie, choisi pour sa solide expérience en matière de Ropax (navires dits mixtes car assurant à la fois le transport de marchandises et de passagers) et le fait d'avoir déjà livré deux Ropax GNL, en 2018 et 2019, à d'autres compagnies. Après une mise à l'eau réussie du navire au chantier naval de Visentini en septembre 2021, les essais en mer sont prévus pour mai 2022. ■ AN



Photo Corsica Linea

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Syvadec met en ligne un annuaire des réparateurs

Ordinateur en panne ? Accroc à un vêtement ? Lave-linge qui montre des signes de faiblesse ? Et si c'était réparable ? Face à l'épuisement des ressources, l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, l'impact de la fabrication des objets du quotidien sur l'environnement, mais aussi des budgets de plus en plus serrés, en finir avec le réflexe de jeter systématiquement vêtements, appareils ou meubles au premier signe de fatigue ou d'usure tend à devenir une nécessité. Prolonger leur durée d'usage en les réparant permet de réduire notre empreinte environnementale, de diminuer la quantité de déchets produits et, souvent, de réaliser une économie. De plus, cela contribue à soutenir l'économie locale. Pour inciter les particuliers à réparer plutôt que jeter, le Syvadec a entrepris de leur faciliter la recherche d'un professionnel près de chez eux en recensant l'offre disponible en Corse et en développant un annuaire en ligne accessible depuis son site internet (www.syvadec.fr/trouver-un-reparateur/). Il référence associations, entreprises et artisans qui proposent leurs services aux particuliers. Un moteur de recherche permet de trouver facilement un réparateur à proximité de chez soi en sélectionnant la catégorie de l'objet que l'on souhaite faire réparer et la commune de résidence. ■ AN

Les chiffres de la semaine

244 705

passagers ont transité par les ports corses entre le 1^{er} et le 31 octobre 2021, contre 180 545 en octobre 2020, soit une hausse du trafic passagers de 35,54 %, indique la CCI de Corse. Le cumul du nombre de passagers entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021 s'établit à 2 875 421, contre 2 210 722 pour la même période considérée en 2020, soit +29,08 %, avec une progression de 27,98 % pour les lignes nationales régulières.

Les chiffres de la semaine

11 %

d'augmentation en France, entre 2020 et 2021, du nombre des points de vente de restauration à emporter. Liée à la crise sanitaire, cette tendance contribue à accroître la production de déchets plastiques. Or selon une enquête de No Plastic In My Sea auprès de 41 enseignes, malgré la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire, 59 % des restaurants visités refusent les contenants réutilisables pour les boissons

Les chiffres de la semaine

11 000

des 47 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans résidant en Corse n'étaient ni scolarisés ni en emploi en 2018, indique une étude Insee. L'île se distingue par une part de jeunes inactifs ou au chômage plus importante qu'en moyenne métropolitaine (23 % soit 4 points de plus) et se situe au second rang régional derrière les Hauts-de-France (24 %). Les deux régions ont aussi en commun les taux de pauvreté les plus élevés de France métropolitaine

SPÉCULATION FONCIÈRE

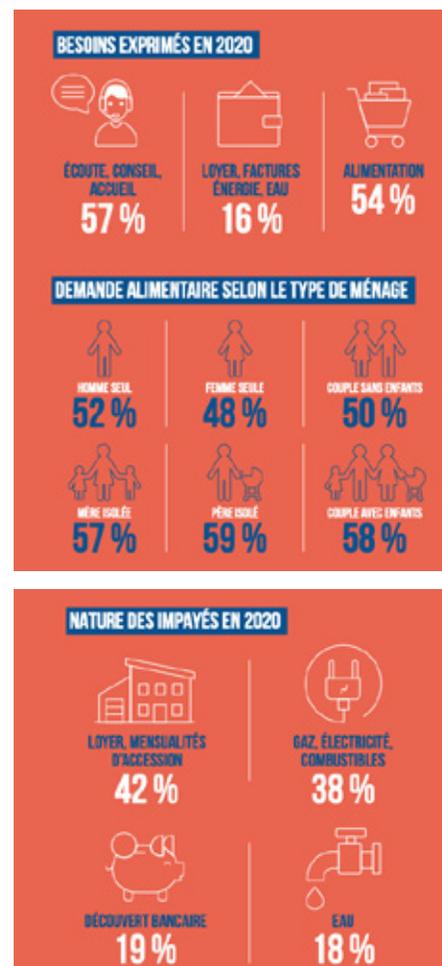
À défaut de table rase, une table ronde

Le 20 novembre 2021, Femu a Corsica a organisé au musée de Bastia une table ronde sur la spéculation foncière. Alors que la question du Padduc et de sa révision prochaine est revenue, non sans dissensions, à l'Assemblée de Corse, la majorité territoriale nationaliste souhaitait faire un tour d'horizon des dispositifs légaux existants, mais aussi à mettre en place, face à un problème de société qui, du reste, ne concerne pas uniquement la Corse. Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, il gagne en force dans de nombreuses régions françaises en raison d'un «exode» vers «la province» notait Peio Etcheverry, conseiller municipal de Saint-Jean-de-Luz. La table ronde a débuté par un constat et la présentation d'une étude de Claudio Detotto, économiste à l'Université de Corse, portant sur 2006-2016: dans l'île, «une résidence sur trois est une résidence secondaire, avec des zones plus touchées que d'autres». Jusque là, rien de bien nouveau. En revanche, fait notable relevé par Claudio Dettoto: «les acheteurs de résidences secondaires payent entre 6 % et 10 % plus cher un bien et sont assez peu réactifs au montant des impôts locaux». M^e Martin Tomasi, avocat au barreau de Paris, membre de Femu a Corsica, mais aussi conseil de l'association U Levante, a voulu tordre le cou à une idée reçue selon laquelle «si les prix flambent, ce n'est pas parce que la demande de résidences secondaires est importante, mais en raison d'une réglementation trop contraignante» qui empêcherait la construction de nouveaux logements; ainsi, faisait-il valoir, «entre Marseille et Menton, il n'y a plus d'espaces constructibles et les prix continuent d'augmenter». Quelle est alors la raison de la flambée des prix en Corse? Selon Julien Paolini, président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie, il faut «poser le bon diagnostic» et pour Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, s'il faut faire le distinguo entre une maison de village et une résidence secondaire, «les mécanismes du marché doivent être analysés dans toutes ses dimensions». Pour la conseillère exécutive Antonia Luciani, géographe, si le débat est économique, il est également «sociétal». Jean-Félix Acquaviva, député de la 2^e circonscription de la Haute-Corse évoquait la modification de la Constitution et la «mise en place d'un statut de résident, même s'il peut y avoir des désagréments» mais aussi «le renforcement du droit de préemption par les communes ou la Collectivité de Corse» en taclant au passage divers dispositifs qui ont permis la construction de logements en Corse à des fins spéculatives: «le crédit d'impôt Corse, très bien pour d'autres choses, mais qui a été le jackpot de l'investissement patrimonial, ou le dispositif Pinel pour créer des locations, qui est une bombe à retardement». ■ JE

PAUVRETÉ

Le constat alarmant du Secours catholique

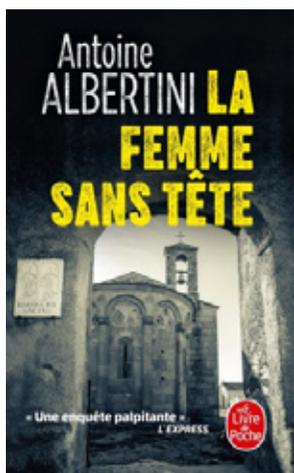
Tous les ans, grâce aux données recueillies dans ses 72 délégations, le Secours catholique dresse un panorama de la pauvreté et l'exclusion. Son rapport pour 2020, basé sur deux sources de données (l'enquête annuelle et l'enquête spécifique auprès des ménages qui ont eu recours à l'aide alimentaire d'urgence au cours du premier confinement) met en évidence une hausse de 4 %, sur l'ensemble de la France, pour l'aide alimentaire. Si cette hausse concerne presque tous les types de ménages et toutes les tranches d'âge, elle est plus marquée pour les couples avec enfants, les mères isolées et les pères isolés. Deux profils ont recours à l'aide alimentaire: les ménages en situation de pauvreté extrême et les ménages dont la pauvreté monétaire est moins importante mais dont les budgets sont trop serrés pour faire face aux dépenses du quotidien. Sur l'ensemble des ménages enquêtés en 2021, 57 % ont demandé une aide alimentaire pour la première fois en 2020, 70 % ont des enfants, 60 % sont de nationalité étrangère et 43 % ne perçoivent pas de ressources financières. Si, sur l'ensemble de la France, les familles monoparentales au Secours catholique représentaient 29 % des accueils -contre 9 % dans la population générale- cette proportion est beaucoup plus élevée au Secours catholique de Corse [42 %] avec une forte augmentation de la part des femmes seules, avec ou sans enfant, qui représentaient 58 % en 2020, contre 40,8 % en 2019. Par ailleurs, 46 % des ménages accueillis étaient en situation d'impayés, pour un montant moyen qui atteignait 777 € en 2020 contre 756 € en 2019, ces impayés étant majoritairement liés au logement. Pour la Corse, le taux de ménages en situation d'impayés était de 51 %, avec un montant atteignant 1095 €. ■ AN



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

LA FEMME SANS TÊTE IN A VOSTRA STACCA



L'opara hè isciuta in u 2013 ind'è Grasset è volta inde l'attualità litteraria. *La femme sans tête* d'Antoine Albertini hè oramai dispunibili, dipoi calchi ghjornu, in Livre de Poche. L'occasioni di svilà appena a storia di stu rumanzu pulizzeru chì s'arremba à fatti veri, par quilli chì ùn l'avariani ancu lettu. Semi in pieni sullioni di l'istati 1988, in u paesi di Santa Lucia, in Capicorsu. Un anzianu si n'hè mortu è devi essa intarratu à mezu à l'altri membri di a so famiglia dighjà partuti. Un prucedimentu chì hà da essa disturbatu da un fattu da favvi trimà di paura è di spaventu. In quilla tomba, ci si trova dighjà u cadavaru mummificatu è senza capu d'una donna! Un'inchiesta hè di sicura aparta da i gendarmi. Hè purtata da u magiori Serrier, chì ùn starà tantu à ritruvà l'identità di a vittima. Si chjama Gabrielle Nicolet, sparita durante i mesi d'aostu di u 1979 mentri ch'ella era in vacanzi cù u so figliolu Yann, 8 anni. Parchi una violenza cusì barbara contr'à quilla donna? Cosa hè divintatu u zitellu? L'inchiestadori, novi anni dopu à sti fatti, s'hà da dà di rimenu pà cunnosca a verità è pruvà à vultà nant'à u so parcorsu. Da Capicorsu à u cuntinenti, passendu pà Parighji è altri cuntrati francesi, u magiori Serrier n'hà da fà l'affari di a so vita. Un'ussessioni scema chì t'avarà cunsequenzi maiò nant'à a so vita prufiziunali è privata. St'ussessioni hè spartuta da l'autori, Antoine Albertini appassionatu pà ssu cartulari. Hà purtatu un travaglioni d'inchiesta durante parechji anni, mentri ch'ellu travagliava à tempu pà France 3 Corse Via Stella. D'altrondi, à mezu à u racontu stessu, l'autori faci i pass'è veni inde u libru, à a fini d'ogni capitulu par asempiu, cuntendu i so stondi d'investigazioni è ciò ch'ellu hà scupartu. Filari sempri putenti, cù assai simplicità è ditagli, chì cuntribuiscini à una custruzioni cuerenti di l'opara, un cumplementu propiu benvinutu. Postu ch'ellu s'ammenta a scrittura, u stili hè di i più piacevuli. A littura si faci faciuli, d'un colpu, ancu pà quilli chì ùn sò micca grandi lettori, cù un mischju di dramaticu, di tragicu, ma dinò di cosi assai crudi lampati d'una manera chì ci faci ancu scappà a risa certi volti. Una vera riescita. Aldilà di i figuri di stili, a storia stessa ci teni è ùn ci cappia micca. Ci mittimu senza difficoltà ind'i scarpi di u magiori Serrier, chì, cù l'aiutu di un gendarmi corsu, un certu Rossi, hà da appieca metudi calchi volta fora di legi pà riescia a so inchiesta. Semi purtati da batticori putenti è da una seti difficiuli à stancià, quilla di sapè ciò chì hè accadutu à sta povara infermiera Gabrielle Nicolet chì, quand'ella era zitella, hà persu a so mamma, mentri chì u so babbu hà rifattu a so vita abbastanza in furia è chì i fratelli è surelli, più maiò cà ella, si ni sò andati da a casa, lachendula sola sola. Una zitella divintata donna, cù un'esistenza sulitaria, fatta di calchi avintura, d'assenzi à tutti i livelli, ma soprattutto cù una vita chì hà trovu u so sensu cù a nascita di u so figliulucciu biondu, Yann. Hè in u decoru di u Capicorsu di a fini di l'anni sittanta chì u distinu di ssi dui animi hà da cambià, pà u peghju. Nant'à sta pittura, aldilà di u soli è di u mari, ci scuntremi ghjenti strani. Calchi asempiu: un «lucchesi» patroni di un camping abbastanza suspettu, eppo dui maffiuselli lucali infami, l'unu padrinu puzzinosu è l'altru di più seduttori ma cù una doppia vita è chì s'assumiglia soprattu à u picculu ghjacaru di u prima citatu. A pupulazioni di i lochi, ella, stà par u più zitta è muta, impastata di paura o di silenzi patologichi. Senza dinni di più nant'à a storia di *La femme sans tête* - ùn ci piaci micca di tutti i maneri a parolla «spoiler» - s'è u scopu d'Antoine Albertini era di fà chì a sorti di Marcelle Nicolas, l'identità vera di a tinta infermiera, è di u so figliolu caru ùn fussi mai smintincata, tandu a scumessa hè stata vinta. ■

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI



ÉTUDES CORSES: ATTENTION TERRAIN GLISSANT!

La perspective adoptée dans nos articles consiste essentiellement à mettre en relief les principales caractéristiques de la langue corse. Il est évident cependant qu'on ne peut considérer comme un champ clos les études linguistiques, qui se situent à l'intersection de plusieurs disciplines: historiques, naturelles, humaines... même si pour des raisons matérielles on est souvent conduit à se limiter à certains aspects. Dans une précédente chronique nous avons évoqué la forme *boccaciampa*, à la fois nom commun («guimbarde» en langue corse) et nom propre, nom de famille notamment dans le cas du pluriel «collectif» *Bocchiampe*. Les implications historiques apparaissent dès lors que *Bocca-Ciampa* est attesté comme nom d'un aventurier corse commandant les insurgés de «l'Armée Coalisée de la Pouille» révoltée contre l'armée Française d'Italie [1799]. Les insurgés «étaient commandés par deux aventuriers corses: *Bocca-ciampa* et *Cesare*» précise Abel Hugo [*France militaire*, 1836]. Le correspondant du prénom *Cesare* [italien] ou français César serait en corse *Cesaru* ou *Cisariu*; quant à *Boccaciampa* la forme insulaire est conservée pour la simple raison qu'elle n'est pas connue en italien où on parle plutôt de *ghimbarda* [emprunt tardif au français] ou de *scacciapensieri* [plus ancien, mot-à-mot «qui chasse, fait oublier les soucis»].

On est souvent conduit à mêler linguistique et histoire quand il s'agit d'une discipline comme l'onomastique qui a pour objet l'étude des noms propres: toponymie pour les noms de lieux, anthroponymie pour les noms de personne [prénoms, surnoms, noms de famille]. Ainsi dans une précédente publication nous avons évoqué le lieu-dit Mille Lire dans la commune de Casalabriva [2A] ainsi que le nom de famille Milleliri qui

représente une centaine d'occurrences dans l'annuaire téléphonique corse. Les deux formes citées sont sans doute liées; le nom fait partie des noms cités par Mauro Maxia [Cognomi sardo-corsi] sous la forme Millelire: «*Cognome specifico della Maddalena. Corrisponde al cognome Milleliri frequente nella Corsica sud-occidentale*». On fait ici référence au célèbre héros maddalenino Domenico Millelire qui s'est distingué lors de l'expédition de Sardaigne [1793], menée par les armées de la France révolutionnaire contre le royaume de Sardaigne. La tentative, dont le but officiel était de «libérer» la Sardaigne, a totalement échoué [Didier Rey, *Dictionnaire historique de la Corse*]. Ours-Jean Caporossi [*Cronica di a Corsica*] rend compte en détail du déroulement de la journée du 19 février 1793: «*À Bunifaziu, embarquement des troupes corses, commandées par Petru Paulu Colonna de Cesari Rocca, pour Santo Stefano et Spargi. Les deux petites îles sont promptement occupées, et Nabuliù Buonaparte y installe son artillerie qu'il dirige sur La Maddalena. Du côté sarde, c'est l'artilleur Domenico Milleliri qui canonne avec précision les navires français, dont la corvette La Fauvette*».

Un livre d'Antonio Frau [*Millelire: una famiglia e le sue mille storie*] retrace l'évolution de la famille Millelire et sa participation à l'histoire moderne de l'archipel, d'abord «*colonia pastorale*» puis «*colonia militare*» du royaume de Sardaigne, «*dall'epopea antifrancesa a quella nelsoniana e napoleonica*» [www.lamaddalena.info]. La publication en question s'attache aussi à démolir le «mythe» selon lequel des nobles seraient venus de Corse pour régenter une communauté bonifacienne établie à La Maddalena. Il s'agirait en fait de pauvres bergers venus de l'Alta Rocca [«*Sorbollà*»], descendus à Sotta pour



Quand on œuvre dans le domaine sensible des études corses, souvent considérées comme des vecteurs de propagande «séparatiste», il faut s'attendre aux critiques de la part de lecteurs mécontents, présomptueux ou avides de reconnaissance.

se rendre ensuite dans l'archipel et garder les troupeaux des marchands de Bonifacio.

Ces extraits du livre cité ont eu un effet inattendu. À l'occasion d'un forum [4 mai 2021] de RCFM [station locale de Radio France] un certain monsieur Patrick, se présentant comme un «descendant des Millelire» a été «choqué» par les propos rapportés dans ma chronique. J'avais osé évoquer la thèse selon laquelle les Millelire qui avaient émigré en Sardaigne étaient de «pauvres bergers» et non pas des «nobles» fortunés : et voilà tout un roman familial qui s'écroule ! Une auditrice anonyme [Anna Maria] a volé au secours de Patrick en affirmant [sans donner aucune preuve ou exemple précis] que je donnais souvent de «fausses informations sur les familles corses», ce qui constitue une «attaque intolérante, nominative» contraire au règlement du forum. L'animateur Jean-Michel Fraticelli [qui lui ne se cache pas derrière un pseudonyme] a tenté sans succès de modérer les attaques calomnieuses et gratuites de l'auditrice courroucée qui me sommait de consulter l'association «Corsica Genealogia» avant de rédiger mes chroniques... toponymiques ! Pour que je fasse [gratuitement] l'arbre généalogique [voire l'apologie] des familles corses dont le nom est aussi un toponyme ?

Il arrive aussi que certains de mes lecteurs me reprochent d'avoir péché par omission. C'est le cas de la fondatrice de l'association toponymique Cesit-Corsica qui, dans un courrier adressé à l'hebdomadaire *Settimana* [Corsematin] où je publie mes chroniques, se plaint de «ne pas être citée» dans mes articles qu'elle soupçonne d'être «inspirés par ses travaux»... J'ai aussi reçu le message désabusé d'un «Corse de la diaspora, modeste militant culturel au sein [d'une Accademia

Corsa locale]» qui me dit : «en feuilletant votre ouvrage j'ai découvert avec une surprise doublée de dépit que, sauf erreur de ma part, mon nom patronymique [...] ne figurait pas dans votre ouvrage. Je me permets de vous signaler que la présence en Corse de mes ancêtres du côté paternel est attestée au minimum depuis la fin du XVIII^e siècle...» Après avoir souligné l'ancienneté de la présence en Corse de sa famille, l'auteur du courrier conclut : «c'est bien la première fois que mon identité de Corse a me cursità se trouve en déphasage avec mon identité civile». J'ai dû lui expliquer [sans le convaincre] que mon intention n'a jamais été de citer les 23 000 noms de l'annuaire téléphonique corse qui a servi de base à mon travail [Jean Chiorboli, *La légende des noms de famille*], ni de délivrer des brevets de corsitude.

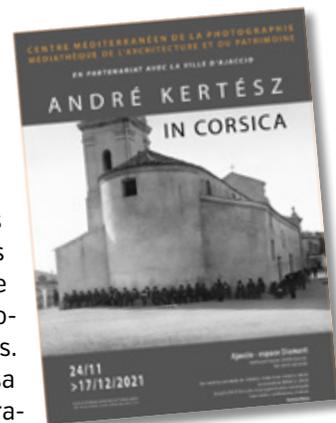
Quand on œuvre dans le domaine sensible des études corses, souvent considérées comme des vecteurs de propagande «séparatiste», il faut s'attendre aux critiques de la part de lecteurs mécontents, présomptueux ou avides de reconnaissance. Je saisis ici l'occasion de rappeler une fois de plus la différence essentielle entre onomastique et généalogie. Mes chroniques toponymiques ont pour objet des noms de lieux corses qui [c'est souvent le cas] sont aussi des [pré] noms ou des noms de famille [cf. Jean Chiorboli, *La Corse des noms de lieux*, <https://bit.ly/3sRUoe7>]. Mon approche n'est donc pas généalogique mais linguistique. Ce qui m'occupe ce n'est pas l'histoire des familles mais l'histoire des noms, en tant que signes linguistiques dotés d'une forme et d'une sémantique : car tous les noms propres ont [ou ont eu] un sens et une motivation à l'origine, même si on l'a oubliée, si elle a été effacée par le temps ou si elle appartient à une langue disparue. ■

EXPOSITION

André Kertész in Corsica

Né en 1894 à Budapest (Autriche-Hongrie), André Kertész acquiert son premier appareil photographique en 1912. Mobilisé dans l'armée austro-hongroise pendant la Première Guerre mondiale, il en ramène des images de moments parfois anodins de sa vie de soldat, réalisées pour son compte personnel. En octobre 1925, il débarque à Paris où, quelques mois plus tard, ses photographies commencent à être publiées dans la revue *Art et industrie*. Il ne tarde pas à prendre ses quartiers à Montparnasse et, devenu un habitué des milieux artistiques d'avant-garde, il photographie ses amis hongrois mais aussi Foujita, Chagall, Kiki de Montparnasse, les ateliers d'artistes, les scènes de rue, les cafés et jardins parisiens, initie Brassai à la photographie, se lie avec Colette et Mondrian. En 1927, il expose ses images à la galerie Au Sacre du Printemps. Ayant fait l'acquisition d'un des premiers appareils Leica importés en France, il arpente avec lui Paris et sa banlieue, ouvrant la voie à une démarche désormais solidement établie, celle de la déambulation photographique. À l'été 1932, le comte Peraldi, président des Syndicats d'initiative d'Ajaccio et de la Corse, sollicite le Dr François Debat, créateur de la revue *Art et médecine*, à laquelle André Kertész collabore régulièrement, en vue de promouvoir l'image de l'île. Il est alors proposé à Kertész de réaliser un reportage spécifique sur la Corse au cours du mois de mai 1933. Il y passera environ une semaine, effectuant en voiture un périple qui le conduira dans le golfe de la Liscia, à Piana, Calvi, L'Île Rousse et Belgodere, puis à Zonza, Porto-Vecchio et Bonifacio avant de rembarquer à Ajaccio à destination du continent, ramenant avec lui une centaine de prises de vues donnant à voir paysages et scènes de la vie quotidienne: la Corse telle qu'il l'a vue. Bien au delà de l'angle «*destination de villégiature*», un véritable reportage sur l'île et ses habitants. En 1936, Kertész signe un contrat avec l'agence Keystone et émigre à New York où il demeurera jusqu'à sa mort, en 1985. Un an auparavant, il avait fait don de ses négatifs et de ses archives à la France. La Médiathèque de l'architecture et du patrimoine conserve donc plus de 100 000 négatifs, des tirages contacts de lecture, une partie de sa bibliothèque et sa correspondance. C'est en partenariat avec elle que le Centre méditerranéen de la photographie a organisé cette exposition qui présente 40 vues réalisées en Corse.

Jusqu'au 17 décembre 2021. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr



CINÉMA

Under my screen

Le festival du film britannique et irlandais d'Ajaccio fête son douzième anniversaire et a confié pour l'occasion au plasticien Antò fils de pop, grand fan de Tim Burton et James Bond, le soin de réaliser l'affiche de cette édition, déclinée sur toile sous le nom de Bondaparte. Cette année, l'équipe organisatrice a sélectionné quatorze films, avec six avants-premières, trois premières en France et deux films d'animation. Sept d'entre eux font l'objet d'une sélection spéciale pour le public scolaire auquel sont dédiées, du 1^{er} au 3 décembre, des séances exclusives, à 9 h et 14 h. Ces films sont cela dit programmés également en dehors des créneaux réservés aux scolaires. Comme chaque année, le festival propose, outre les projections, une masterclass, le 4 décembre à 11 heures Animée par Fanny Popieul, consultante en programmation, elle traitera cette année du sport en tant que personnage cinématographique «*à part entière*»: quatre films de la sélection 2021 (*The keeper*, *L'envolée*, *L'équipée* et *Float like a butterfly*) ont trait à cette thématique et sont inscrits à la compétition officielle. Une billetterie, permettant de réserver et payer en ligne places ou cartes d'abonnement est disponible sur le site du festival.

Du 1^{er} au 4 décembre 2021. Espace Diamant et cinéma Ellipse, Ajaccio. ☎ www.under-my-screen.com



MUSIQUE

Surghjenti

Depuis sa création, il y a près de 40 ans, Surghjenti a connu des départs (Natali Valli, un des fondateurs historiques du groupe, qui continue cependant à écrire et composer pour lui) et des arrivées (Jean-Noël Profizi qui l'a rejoint au milieu des années 1990). Depuis une quinzaine d'années, cela dit, la composition du quatuor n'a plus bougé. Guy Canarelli, Pascal Morandini, Jean-Paul Mangion et Jean-Noël Profizi restent fidèles au poste, continuant d'unir leur voix si différentes et si complémentaires. Si tous ont des occupations professionnelles prenantes qui n'ont souvent que peu de rapport avec la musique et qu'ils ne résident pas dans le même bassin de vie, lorsqu'ils se retrouvent pour créer ou répéter, généralement sur leur temps de loisir, c'est toujours avec une rigueur toute professionnelle qu'ils abordent la musique et le chant. Sorti début décembre 2020, leur treizième album, *A Noscia*, pour lequel les arrangements ont été confiés à Tony Fallone, a été enregistré en collaboration avec le quatuor à cordes Jonas du Royal College de Londres. Le groupe y opère une sorte de retour à ses origines, en ressortant des cartons des projets et des musiques parfois mis en attente depuis 30 ans. Parmi les 15 titres, des hommages à Gandhi (*Bapù Gandhi*), aux résistants corses (*Usciolu*), aux gommiers venus prendre part à la libération de la Corse en 1943 (*Tighjime*), mais aussi à Homère et Bonifacio (*Lestrigoni*). Les musiques ont été composées en grande majorité par Guy Canarelli et Bruno Susini (deux sont de Natali Valli) et les textes sont signés Alanu Di Meglio, Jacques Thiers, Ghjuvan'Federiccu Terrazzoni, Natali Valli et Guy Canarelli.

Le 27 novembre, 21 heures Théâtre municipal de Propriano. ☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Le 3 décembre 2021, 20 h 30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Le 9 décembre 2021, 18 h 30. Centre culturel universitaire, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 10 décembre 2021, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 11 décembre 2021, 20 h 30. Espace culturel Natale-Rochiccioli, Cargèse. ☎ 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica



SEPTEMBRE 2020

ENTRE ESPOIR ET DÉSIILLUSIONS



Si l'heure n'est habituellement pas à la fête, la Toussaint 2020 restera dans les mémoires pour son ambiance teintée de tristesse et de grandes inquiétudes. La France, qui vient d'être touchée par un attentat qui a fait trois morts dans une église du centre-ville de Nice quelques jours plus tôt, a fait placer les messes dites lors de cette période de recueillement sous protection policière. Et puis, après neuf mois de Covid et l'impression d'une pandémie qui n'en finit plus, le pays est de nouveau confiné, comme pratiquement l'ensemble de l'Europe, alors que la deuxième vague, que l'on annonce encore plus terrible que la première, fait des ravages. Y compris au niveau économique. En Corse, où 20 % de la population vivait déjà sous le seuil de pauvreté avant la crise, de «*nouveaux pauvres*» s'enfoncent dans la précarité. Chaque jour, les associations voient arriver des étudiants et même des travailleurs qui ont presque tout perdu. Des personnes qui, pour beaucoup, vivaient auparavant de petits boulots et pour qui la crise a tout bouleversé. Et puis il y a aussi tous ces commerces dits non-essentiels contraints de fermer une nouvelle fois leurs portes depuis déjà mi-octobre, alors qu'ils avaient déjà tant souffert du premier confinement. Afin de profiter de la période de préparation des fêtes, ils espéraient rouvrir rapidement. Mais le 12 novembre, Jean Castex douche leurs espoirs en annonçant qu'aucun assouplissement ne sera mis en place avant le 1^{er} décembre. Alors on s'organise comme on peut. Système de drive, de click and collect, chacun fait en sorte de trouver des moyens pour garder le contact avec sa clientèle et assurer sa survie économique. Voulant donner un coup de main à son échelle, le réalisateur ajaccien Franck Fougère tente de lancer un cri d'alarme dans un court métrage intitulé «*Je suis non essentiel*». En emmenant sa caméra chez un tatoueur, dans un restaurant, une boutique de prêt-à-porter, un coiffeur ou encore un cinéma, il met en scène des métiers à l'arrêt du fait de la crise sanitaire et qui de facto ont peur de disparaître. Excédés par la situation qu'ils trouvent injuste, en Corse comme sur le continent, certains commerçants n'hésitent par ailleurs pas à se déshabiller et à poser pour une campagne de photo sous le mot d'ordre «*Quitte à être mis à poil par le gouvernement autant le faire moi-même*». Et cette colère gronde aussi dans l'ensemble de la population, où ce nouveau confinement est généralement mal accepté, au point que plus de la moitié des Français avoueront l'avoir transgressé. Et quand, enfin, le 24 novembre, Emmanuel Macron prend de nouveau la parole pour annoncer le calendrier

de déconfinement, l'inquiétude quant à l'apparition d'une nouvelle vague après les fêtes remonte en flèche. Notamment en Corse où l'on commence à redemander un peu plus fort le green pass que l'Exécutif n'avait pas réussi à faire accepter avant la saison estivale. Un collectif de médecins insulaires demande ainsi le dépistage systématique des passagers, qu'ils voyagent en avion ou en bateau, 72 heures avant leur arrivée en Corse. «*Un filtre minimal pour protéger notre système hospitalier fragilisé ainsi que nos populations âgées vulnérables et précaires*», expliquent-ils en avertissant que les hôpitaux insulaires pourront difficilement supporter une nouvelle vague de contamination.

Enfin, novembre 2020 aura aussi été un mois historique. Tout d'abord avec les élections américaines et la victoire de Joe Biden, qui conduit la première femme noire de l'histoire des États-Unis, la sénatrice Kamala Harris, à devenir vice-présidente. Des élections qui ont aussi profondément divisé le pays: à l'heure où l'ancien président Donald Trump refuse toujours de reconnaître sa défaite, les États-Unis ressemblent à une poudrière prête à exploser.

Toutefois, le 9 novembre, une lueur d'espoir contre le Covid s'est fait jour: les laboratoires Pfizer et BioNTech annoncent avoir mis au point un vaccin «*efficace à 90 %*» contre le virus. Une avancée majeure dans la lutte contre la pandémie, qui sera bientôt suivie par des annonces similaires d'autres laboratoires concurrents. Mais pour autant, nous sommes encore loin d'être sortis d'affaire. ■ **MP**

UN AN PLUS TARD

Pfizer, Astra Zeneca, Moderna. Ces noms de laboratoires pharmaceutiques font désormais partie de notre quotidien depuis début 2021, alors que des campagnes de vaccination de grande ampleur ont été lancées un peu partout sur la planète pour tenter de venir à bout de la pandémie de Covid-19 dans laquelle le monde est plongé depuis près de 2 ans. En France, s'il n'est pas devenu à proprement parler obligatoire, le vaccin tend à s'imposer partout. Sans lui (ou sans montrer patte blanche avec un test de moins de 72 heures), impossible depuis août de réaliser nombre d'activités de la vie quotidienne. Et pourtant, même avec près de 80 % de la population vaccinée, la cinquième vague est là. Preuve que notre combat contre le Covid-19 est loin d'être gagné. ■

CARNETS DE BORD

LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, LES DÉBATS ET LA STATUE

par Béatrice HOUCARD



La médiathèque de ma commune veille au bien-être de ses lecteurs. Dès l'entrée, à côté du flacon de gel hydroalcoolique, les titres posés sur une table donnent le ton: *On gère sa vie, on ne la subit pas* (Phillip McGraw), *Réussir sa vie du premier coup* (Yves Cusset), *Victime des autres, bourreau de soi-même* (Guy Corneau), *Lâcher prise, se recentrer, prendre du recul et voir la vie autrement* (Paul-Henri Pion), *Imparfaits, libres et heureux* (Christophe André), *Aime-toi, la vie t'aimera* (Catherine Bensaid). Une fois ces titres admirés, on peut présenter son passe sanitaire et choisir ses prochaines lectures.

Les «livres de développement personnel» ont une cote d'envie. Dans les rayons «livres» des grands magasins spécialisés, et même chez les libraires de quartier, la place qui leur est impartie n'a pas cessé de grandir depuis quelques années. La tendance a été accélérée par les confinements successifs. «Il y a un tel besoin de bien-être que le livre de développement personnel devient une valeur refuge», analyse la directrice des éditions Jouvence, Charlène Guinoiseau-Ferré, citée par le *Journal du Dimanche*.

Dans le même journal, le psychiatre Guillaume Fond, auteur de *Je fais de ma vie un grand projet*, explique quant à lui: «Ces livres de développement le concept d'empowerment, qui existe en psychiatrie et redonne l'impression d'être acteur de sa vie.»

La reine du genre, Natacha Calestrémé, journaliste et réalisatrice, occupe les première et troisième places des ventes d'essais et documents listées par *L'Express* avec *La clé de votre énergie* (dans le top 20 depuis 55 semaines!) et le plus récent *Trouver ma place*, tous deux chez Albin Michel. Même le livre d'Éric Zemmour n'a pas fait le poids à côté de ces guides du bonheur. «Je vous propose, explique Natacha Calestrémé, d'identifier précisément les liens entre ce qui vous freine et vos épreuves, personnelles ou héritées de votre famille. Puis, à l'aide de mes 22 protocoles [...], je vous indique comment éliminer ces fardeaux émotionnels pour accéder à votre plein potentiel et être enfin vous-même». Le tout pour 20,90 €, soit beaucoup moins cher qu'une psychothérapie.

Se sentir bien au travail, gagner de l'argent, vivre une sexualité épanouie, ne pas être dépassé par l'éducation des enfants,

se relaxer sont les injonctions du moment. Une quasi injonction à être heureux, avec dans certains ouvrages une pincée d'esotérisme et dans d'autres pas mal de n'importe quoi. A bas la philosophie, trop compliquée. Enfoncé, le bon docteur Freud. Remplacée, la religion, jugée ringarde.

Sans faire la morale ni jeter le discrédit sur cette mode internationale, tellement révélatrice de l'époque, certes difficile (mais y en eut-il de faciles?), on a le droit de rester doublement perplexe: devant l'idée que la recette du bonheur serait dans des livres, comme celle de la blanquette de veau et des tomates farcies; et sur l'exigence d'être à tout prix heureux, cette gageure suprême, cette «inaccessible étoile» que chantait Jacques Brel.

DU CONTENU MAIS PAS DE VISION

Ils ne sont pas époustouffants, mais ils s'en sortent bien: les cinq candidats qui se disputeront, début décembre, les votes des 148 862 membres de LR (Les Républicains) se sont déjà livrés à trois débats et il en reste un quatrième, le 30 novembre sur France 2 avant le vote du 1^{er} au 2 décembre à 14 heures pour le premier tour, du 3 au 4 décembre à 14 heures pour le second. On saura alors qui l'emporte, de Michel Barnier, Xavier Bertrand, Éric Ciotti, Philippe Juvin et Valérie Pécresse. Trois débats et autant de succès inattendus: 838 000 téléspectateurs ont suivi, le 8 novembre, le débat sur LCI. Le 14 novembre, ils étaient 817 000 sur BFM et, le 21 novembre, 618 000 sur CNews, septième chaîne la plus regardée ce soir-là. C'est la bizarrerie de l'exercice: s'adresser à plus de 600 000 personnes alors que le corps électoral sera de moins de 150 000.

Bien sûr, les candidats pensent au scrutin suivant, celui du 10 avril 2022, où l'heureux élu devra convaincre l'ensemble des Français. Mais il y a un problème: les cinq savent que l'adhérent lambda de LR est un homme ou une femme de droite, voire très à droite, pas insensible au discours d'Éric Zemmour et, pour certains, favorables à un rapprochement avec Marine Le Pen. On a donc vu, tout au long des trois débats, les cinq candidats se droitiser et faire des propositions que ne fera peut-être plus le futur candidat choisi. François Fillon,



Illustration d'après photod Marta Kulesza • DR

désigné en 2016 au terme d'une primaire ouverte à laquelle avaient participé 4,5 millions de personnes, avait connu ce même écueil, notamment avec son discours sur la santé, qui plaisait à la droite mais faisait figure de purge pour un électoralat plus large.

En 2016, François Fillon avait pris le meilleur sur les deux favoris, Alain Juppé et Nicolas Sarkozy. Cette fois, le match semble encore plus ouvert et tout pronostic est non seulement hasardeux, mais impossible: il n'y a pas de sondage possible pour un électoralat aussi restreint. Le favori, Michel Barnier, est fidèle à ce qu'on sait de lui: sérieux, bosseur et légèrement ennuyeux. Xavier Bertrand et Valérie Pécresse jouent la carte de l'expérience à la tête de leurs régions respectives. Éric Ciotti, dont le discours sur la sécurité et l'immigration est très cohérent avec l'ensemble de son programme, et que l'on croyait venu pour faire de la figuration, tirera peut-être son épingle du jeu. Enfin, dans le rôle du «petit» candidat, Philippe Juvin fait preuve de modération et d'originalité. Bref, aucun candidat n'est ridicule.

Mais, s'ils sont au niveau de l'exercice, les cinq connaissent quelques fâcheuses limites. Leurs propositions semblent parfois très loin des nécessités de l'époque [rétablir le service militaire, dont l'armée ne veut pas entendre parler?] et l'on croit souvent entendre dans leur bouche le programme du RPR dans les années 1980. Or, depuis, la France et le monde ont bien changé. Les chaînes d'info ont de surcroît enfermé les candidats [avec leur accord?] dans les sujets sécurité et immigration, quand on aimerait savoir ce qu'ils veulent faire face au réchauffement climatique, à la désindustrialisation, aux mutations de la mondialisation. Que proposent les candidats de LR en matière diplomatique? Pour la construction européenne pleine d'embûches? Pour le rôle de la France à l'ONU ou face aux Etats-Unis et surtout à la Chine? Leur discours ne manque pas de contenu mais est dépourvu de vision. On voit des candidats sérieux, mais pas encore un ou une présidentiable. Ce sera peut-être pour le dernier débat?

CHOISIR ENTRE COLBERT ET RAMA YADE

Rama Yade est de retour. On l'avait oubliée. Secrétaire d'Etat

aux affaires étrangères [chargée des droits de l'homme] puis aux Sports sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, elle s'était ensuite perdue dans d'improbables aventures électorales pour être finalement battue partout où elle s'était présentée, aux municipales à Colombes [où elle fut déclarée inéligible], puis aux législatives dans les Hauts-de-Seine et le Loir-et-Cher.

À 44 ans, l'ex-élève modèle du sarkozysme, qui a aussi été ambassadrice de France à l'Unesco, est devenue directrice Afrique de l'Atlantic Council, un think tank américain basé à Washington, où elle vit désormais. Très bien. C'est une bosseuse, et ceux qui l'ont connue quand elle était administratrice au Sénat ont toujours loué son travail et son talent.

Mais, parfois, on prend la grosse tête. Rama Yade, qui fut une enfant gâtée de la politique française, n'en finit pas de cuver son ressentiment, de montrer du doigt le «racisme» d'un pays qu'elle n'a jamais vraiment reconnu comme le sien et accuse dans *L'Express*: «Dès que j'ai passé la porte, on l'a fermée derrière moi. Certains ont pensé: c'est bon, on a Rama, le problème est réglé. Il est resté entier, plus grand que jamais.» Selon elle, «le racisme est partout et a précipité notre pays dans les graves périls actuels». Pour être sûre que son interview fasse du bruit, elle affirme surtout: «Passer à Paris devant la figure de Colbert, ce grand ennemi de la liberté, dont la statue est devant l'Assemblée nationale, est une de ces micro-agressions dont je parlais. Pas seulement vis-à-vis de moi mais aussi vis-à-vis de la France et de l'humanité.» On en reste consterné: opposer au ministre de Louis XIV, à qui la France doit tant, cette vision anachronique et regarder 1670 avec les yeux de 2021 est absurde.

La dernière fois que j'ai croisé Rama Yade, c'était dans la salle de maquillage de La Chaîne Parlementaire. Affalée sur un canapé, tôt le matin, elle attendait de passer à l'antenne en énumérant les fonctions qu'elle aimerait exercer. Son choix s'était arrêté sur le mandat de sénateur. «Mais comme représentante des Français de l'étranger», me dit-elle, ajoutant que faire campagne l'ennuyait. Au Sénat, il y a aussi une statue de Colbert, qui trône en majesté dans l'hémicycle et que les sénateurs sont obligés de voir. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

